

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1603

30 juin 2015

SOMMAIRE

2Perform	76901	G&P Invest SICAV	76909
Aachen-Invest Select	76911	Image Processing Systems S.A.	76900
Ampega CrossoverPlus Rentenfonds	76932	ING (L) Protected	76903
Befesa MidCo S.à r.l.	76940	International Global SICAV	76941
Belair House	76940	Jupiter Merlin Funds	76898
Bilbao (Luxembourg) S.A.	76940	KBL EPB Equity Fund	76944
Bloomage Meso Holdings S.A.	76921	LionLead SCA	76899
Brockhaus Private Equity Management (Luxembourg) S.à r.l.	76902	Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l.	76942
Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	76941	Mandalore Holding	76903
Capesius et Reding S.à r.l.	76943	MBR Luxembourg	76898
Capital International Fund Japan	76930	Mine Holding S.A.	76901
Chinto S.A.	76902	NN (L) Flex	76902
Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl	76941	NREP New Transaction Holding S.à r.l.	76935
Crèche II Nido Rodange S.à r.l.	76930	NREP Transactions Holding 1 S.à r.l.	76911
Crèche II Nido S.à r.l.	76930	NREP Transactions Holding 3 S.à r.l.	76936
Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l.	76943	NREP Transactions Holding 4 S.à r.l.	76935
db PBC	76900	Selection F	76914
Degroof Bonds	76903	SHCO 42 S.à r.l.	76940
Deka-Europa Aktien Spezial	76914	Société Anonyme des Chaux de Contern	76915
Deka International S.A.	76909	Société d'Investissement et de Développement Economique Familial S.A.	76901
Deka International S.A.	76909	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	76939
De Reiger S.A.	76941	Tetris SA	76915
Deschtelratt S.A.	76915	The Jupiter Global Fund	76899
Fidinter	76943	UBI SICAV	76904
		UMF	76904

Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 139.274.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 29 June 2015 could not validly deliberate on the sole item on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting") to be held on *31 July 2015* at 3.30 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of considering and voting upon the following resolution:

Agenda:

Sole Resolution

Amendment of the eleventh paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to permit the appointment of a management company authorized in another Member State under Directive 2009/65/EC.

Voting:

No quorum will be required and the sole resolution on the agenda will be carried if approved by a majority of two thirds of the votes cast.

Voting Arrangements:

Shareholders may vote in person or by proxy. Forms of proxy already received for the first extraordinary general meeting held on 29 June 2015, unless expressly revoked, will be valid at the Meeting of 31 July 2015.

Shareholders who are unable to attend the Meeting are kindly requested, if they have not done so for the first meeting of 29 June 2015, to return the proxy form (available at the registered office of the Company) duly completed, dated and signed no later than 5 p.m. (Luxembourg time) on Wednesday 29 July 2015 for the attention of Mr Grigore Bobina (fax + 352 46 26 85 825, email: Luxembourg.Company.Admin@jpmorgan.com) followed by the original sent by post marked for the attention of Mr Grigore Bobina, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., European Bank & Business Center, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

By Order of the Board of Directors .

Référence de publication: 2015098826/260/29.

MBR Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.198.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *15 juillet 2015* à 14.30 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration
2. Rapport du commissaire aux comptes
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014
4. Affectation des résultats
5. Décharge aux administrateurs
6. Fixation de la rémunération des administrateurs
7. Divers

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015100928/20.

The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 110.737.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 29 June 2015 could not validly deliberate on the sole item on the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to attend an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting") to be held on *31 July 2015* at 3.00 p.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of considering and voting upon the following resolution:

Agenda:

Sole Resolution

Amendment of the eleventh paragraph of article 14 of the articles of incorporation of the Company in order to permit the appointment of a management company authorized in another Member State under Directive 2009/65/EC.

Voting:

No quorum will be required and the sole resolution on the agenda will be carried if approved by a majority of two thirds of the votes cast.

Voting Arrangements:

Shareholders may vote in person or by proxy. Forms of proxy already received for the first extraordinary general meeting held on 29 June 2015, unless expressly revoked, will be valid at the Meeting of 31 July 2015.

Shareholders who are unable to attend the Meeting are kindly requested, if they have not done so for the first meeting of 29 June 2015, to return the proxy form (available at the registered office of the Company) duly completed, dated and signed no later than 5 p.m. (Luxembourg time) on Wednesday 29 July 2015 for the attention of Mr Grigore Bobina (fax + 352 46 26 85 825, email: Luxembourg.Company.Admin@jpmorgan.com) followed by the original sent by post marked for the attention of Mr Grigore Bobina, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., European Bank & Business Center, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

By Order of the Board of Directors .

Référence de publication: 2015098827/260/29.

LionLead SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.123.

Managed by its General Partner

LionLead Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.888.

Shareholders are duly convened to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held on *21 July 2015* at 11.00 a.m. at 44, avenue J-Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Shareholders may be represented by a duly appointed agent and attorney-in-fact of their choice. Shareholders who cannot attend the general meeting in person are thus invited to send a duly filled in and executed proxy to the registered office of the Company 24 hours before the general meeting.

The agenda of the general meeting is the following:

Agenda:

- Presentation of the Reports of the General Partner, of the Supervision Board and of the External Auditors for the year ended 31 March 2015,
- Approval of the Annual Accounts as at 31 March 2015 and allocation of results thereof,
- Discharge to be granted to the General Partner and to the Supervision Board for the execution of their mandates for the year ended as at 31 March 2015,
- Renewal of the External Auditors' mandate,

- Statutory nominations,
- Miscellaneous.

LIONLEAD MANAGEMENT S.à r.l.
Acting as Managing General Partner of LIONLEAD S.C.A.

Référence de publication: 2015100931/755/29.

Image Processing Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.547.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le *21 juillet 2015* à 9 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration;
2. Rapports du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013;
4. Affectation des résultats;
5. Décharge aux administrateurs;
6. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le conseil d'administration .

Référence de publication: 2015100929/19.

db PBC, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.494.

Die Aktionäre der SICAV db PBC werden hiermit zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am *10. Juli 2015* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfindet.

Tagesordnung:

1. Änderung der folgenden Artikel der Satzung der SICAV:
 - a) In Artikel 1.2 Satz 2 wird das Wort "Dachfondskonstruktion" durch "Umbrellakonstruktion" ersetzt.
 - b) Artikel 9.3. (b) wird wie folgt angepasst:
 "Die Gesellschaft wird grundsätzlich nicht mehr als 10% des Nettovermögens eines Teilfonds in Organismen für gemeinsame Anlagen gemäß Art. 41 (e) des Gesetzes von 2010 anlegen. Im Verkaufsprospekt können für einzelne Teilfonds hiervon abweichende Regelungen getroffen werden."
 - c) In Artikel 13 wird die Vorschrift der Veröffentlichung der Berechnung des Anteilwertes in einer Luxemburger Tageszeitung gelöscht.
2. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der außerordentlichen Generalversammlung und zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens 6. Juli 2015 die Depotbestätigung eines Kreditinstitutes bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, dass die Aktien bis zur Beendigung dieser Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist.

Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Aktien sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien. Im Falle, in dem anlässlich der außerordentlichen Generalversammlung das o.g. Quorum nicht erreicht wird, wird eine zweite außerordentliche Generalversammlung an der gleichen Adresse gemäß den Bestimmungen des Luxemburger Rechts einberufen, um über die auf der o.a. Tagesordnung stehenden Punkte zu beschließen. Anlässlich dieser Versammlung ist kein Anwesenheitsquorum verlangt und die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien getroffen.

Aktionäre können die vorläufige aktualisierte Satzung am Sitz der Gesellschaft einsehen.

Luxembourg, im Juni 2015

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015095002/755/32.

2Perform, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 168.672.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office on Friday *July 17, 2015* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at March 31, 2015
4. Discharge to the Directors
5. Allocation of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015100930/755/21.

Société d'Investissement et de Développement Economique Familial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 178.462.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *9 juillet 2015* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2014
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015095799/795/15.

Mine Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 76.332.

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société que l'Assemblée Générale Ordinaire (ci-après l'«Assemblée») qui a eu lieu le 2 juin 2015 à 10 heures n'a pas pu délibérer sur le point 5 à l'ordre du jour. En effet, au moins 50% du capital social requis par la loi n'était pas présent ou représenté à cette Assemblée conformément au quorum requis par la loi.

Par conséquent, une nouvelle assemblée générale ordinaire doit être convoquée conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil d'Administration rappelle aux actionnaires que les droits afférents aux actions au porteur ne peuvent être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès du dépositaire conformément à l'article 42 de LCSC. En outre, le Conseil d'Administration rappelle également aux actionnaires que les actions au porteur doivent être déposées pour le 18 février 2016 au plus tard sous peine de sanction.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du *15 juillet 2015* à 10 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision sur la continuité de la Société conformément à l'article 100 des L.C.S.C.
2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2015088688/1004/22.

Chinto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 78.846.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *17 juillet 2015* à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2014;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015089294/10/18.

Brockhaus Private Equity Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 179.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 avril 2015.

Rebecca Follmann.

Référence de publication: 2015065466/10.

(150075152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

NN (L) Flex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 41.873.

Notice is hereby given that the:

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of NN (L) FLEX will be held at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg on *9 July 2015* at 1.30 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the board of directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as of March 31, 2015;
3. Allocation of results ;
4. Discharge to the directors;
5. Statutory appointments (resignation(s) and/or appointment(s).

Registered shareholders will be admitted upon proof of their identity, provided they inform the Board of Directors of their intention to attend the meeting at least five clear days prior to the meeting.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015094876/755/19.

ING (L) Protected, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 82.219.

Par le présent avis, les actionnaires sont conviés à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de ING (L) PROTECTED, qui se tiendra dans les locaux de NN Investment Partners Luxembourg S.A. au 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, le 9 juillet 2015 à 10h00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes au 31 mars 2015
3. Affectation des résultats
4. Décharge aux administrateurs
5. Nominations statutaires (démission(s) et/ou nomination(s))

Les actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à la condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître au Conseil d'Administration leur intention de prendre part à l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015095043/755/19.

Mandalore Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 169.280.

The Shareholders are invited to attend an

ANNUAL GENERAL MEETING

that will be held on *July 8, 2015* at 5.00 p.m. at the registered office of the company at 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, Luxembourg with the following agenda:

Agenda:

- Approval of the date of the annual general meeting of shareholders of the Company notwithstanding the statutory date;
- Presentation and approval of the report established by the Sole Director to the Company concerning among other things the Company's annual accounts as at 31 December 2014;
- Presentation and approval of the report established by the statutory auditor of the Company concerning the Company's annual accounts as at 31 December 2014;
- Presentation and approval of the Company's annual accounts as at 31 December 2014;
- Allocation of the result;
- Decision to be taken, in accordance with article 100 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended, on the continuation of the activities of the Company;
- Full discharge of liability (quitus) to be granted to the Sole Director of the Company and to the statutory auditor of the Company for the execution of their mandates for the financial year ended on 31 December 2014;
- Appointment of two new directors and appointment of Class A and B directors;
- Powers to be granted;
- Miscellaneous.

TITAN S.à r.l., sole director.

Référence de publication: 2015095776/27.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Les actionnaires des classes B des compartiments Degroof Bonds EUR 2019 (LU0815482186), Degroof Bonds EUR 2021 (LU0431753515), Degroof Bonds Corporate EUR 2019 (LU1050818985) et Degroof Bonds EMU Quants (LU0029255675), ci-après et ensemble les «Classes», sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui se tiendra le jeudi 9 juillet 2015 à 11.00 heures au siège social de Degroof Bonds (la «Société»), pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Suspension du détachement de dividendes relatif aux actions de la classe B dis Degroof Bonds EUR 2019 tel que voté lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 avril 2015;
2. Suspension du détachement de dividendes relatif aux actions de la classe B dis Degroof Bonds EUR 2021 tel que voté lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 avril 2015;
3. Suspension du détachement de dividendes relatif aux actions de la classe B dis Degroof Bonds Corporate EUR 2019 tel que voté lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 avril 2015;
4. Suspension du détachement de dividendes relatif aux actions de la classe B dis Degroof Bonds EMU Quants tel que voté lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 avril 2015;
5. Proposition de distribuer EUR 2,75- par action de la classe B dis Degroof Bonds EUR 2019;
6. Proposition de distribuer EUR 6,00- par action de la classe B dis Degroof Bonds EUR 2021;
7. Proposition de distribuer EUR 2,40- par action de la classe B dis Degroof Bonds Corporate EUR 2019; et
8. Proposition de distribuer EUR 4,07- par action de la classe B dis Degroof Bonds EMU Quants.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Il est indiqué qu'en l'absence de vote valable et favorable sur chacun des points de l'ordre du jour ci-avant, les montants de dividendes payables sur toute ou partie des Classes et décidés lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 8 avril 2015 seront alors effectivement distribués endéans les meilleurs délais.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après «BDL») agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»).

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015095797/755/40.

UMF, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Axxion S.A. / Banque de Luxembourg S.A.

Unterschriften / Unterschriften

Verwaltungs-gesellschaft / Verwahrstelle

Référence de publication: 2015078204/10.

(150090195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 36.503.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN, ON THE FIRST OF JUNE,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg,

Was held:

the extraordinary general meeting of the shareholders of "UBI SICAV", a société anonyme qualifying as an investment company with variable share capital with registered office in L-1528 Luxembourg, Centre Etoile, Boulevard de la Foire 11-13, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 36.503 (the "Company"), incorporated by deed of Me Jacques Delvaux dated March 27th, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 217 of May 17th, 1991 under the name of "The Sailor's Fund". The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on April 23rd, 2010 by deed of Me Henri Hellinckx and those amendments,

among which the change of name into UBI SICAV, were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1288 of June 21st, 2010.

The meeting was opened at 2.p.m. and was presided by Mrs Corinne PHILIPPE, lawyer, residing professionally at Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Nathalie ENGLEBERT, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Amélie THEVENART, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Amendment to article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:

“The Company's sole purpose shall be the investment of its assets in transferable securities and money market instruments of all kinds and/or in other assets referred to under part I of the law of 17 December 2010 (hereinafter referred to as the “2010 Law”) relating to undertakings for collective investments, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of its management. The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object to the largest extent permitted under the 2010 Law, as such Law may be amended from time to time. The Company appoints a management company pursuant to the provisions of Chapter 15 of the 2010 Law.”

2. Suppression of the possibility to issue bearer shares and subsequent amendment to articles 8, 13, 25, 27 and 29 of the Articles of Incorporation to reflect such suppression.

3. Revision of articles 5, 14 II. d), 16 (e) case of suspension + Master/Feeder structure), 23 paragraph 3, 27 (merger between sub-funds), 30 and 33.

4. Amendment to article 20 of the Articles of Incorporation concerning the investment possibilities, more particularly the possibility to adopt master/feeder structures, of cross investment between sub-funds and of limitations to invest in other UCITS/UCIs.

II. The shareholders of the Company have been originally duly convened to the meeting to be held on April 29th, 2015, by convening notices containing the agenda of the meeting and published in Luxembourg in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort and in Il Sole 24 Ore on April 10th, 2015, as well as in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort and in Il Sole 24 Ore on April 20th, 2015 and also sent by mail on April 11th, 2015 to all registered shareholders. As it appeared from the attendance list on April 29th, 2015, only 11,226,000.000 shares out of 1,419,786,138.447 shares were present or represented, so that the quorum of 50% set forth by the article 67-1 (2) of the law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended (the “1915 Law”) was not met.

III. In consideration of the above, the shareholders of the Company have been duly reconvened to the present meeting in accordance with article 67-1 (2) of the 1915 Law, by convening notices containing the agenda of the meeting published in Luxembourg in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort, in the Lëtzebuerger Journal and in Il Sole 24 Ore on April 30th, 2015, as well as in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, in the Luxemburger Wort, in the Lëtzebuerger Journal and in Il Sole 24 Ore on May 16th, 2015 and also sent by mail on May 5th, 2015 to all registered shareholders.

In accordance with article 67-1 (2) of the 1915 Law, the meeting may validly deliberate on the items of the agenda of the present meeting regardless of the portion of capital present or represented.

IV. The shareholders represented, the proxies of the shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the proxy-holders representing the shareholders, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which they will be registered.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled “ne varietur” by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

Banque Internationale à Luxembourg with registered address at 69, route d’Esch, L-2953 Luxembourg has been appointed as bearer certificates’ depositary in accordance with the article 42 of the law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended.

V. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda.

VI. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were taken unanimously:

First resolution

The general meeting resolves to amend article 3 of the Articles of Incorporation to be reworded as follows:

“ **Art. 3. Purpose.** The Company's sole purpose shall be the investment of its assets in transferable securities and money market instruments of all kinds and/or in other assets referred to under part I of the law of 17 December 2010 (hereinafter

referred to as the “2010 Law”) relating to undertakings for collective investments, with a view to spreading investment risks and enabling its shareholders to benefit from the results of its management. The Company may take any measures and conduct any operations it sees fit for the purpose of achieving or developing its object to the largest extent permitted under the 2010 Law, as such Law may be amended from time to time. The Company appoints a management company pursuant to the provisions of Chapter 15 of the 2010 Law.”

Follows the French translation of the article 3 of the Articles of Incorporation:

« **Art. 3. Objet.** L'objet exclusif de la Société est le placement de ses avoirs en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire de tous genres et/ou d'autres actifs visés par la partie I de la loi du 17 décembre 2010 (ci-après la «Loi 2010») concernant les organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de sa gestion. La Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans toute la mesure permise par la Loi 2010, telle qu'éventuellement modifiée. La Société nomme une société de gestion conformément aux dispositions du Chapitre 15 de la Loi 2010.»

Second resolution

The general meeting resolves to suppress the possibility to issue bearer shares and to amend articles 8, 13, 25, 27 and 29 of the Articles of Incorporation to reflect such suppression. Consequently, the said articles will be reworded as follows:

- Article 8 will be reworded as follows:

“ **Art. 8. Form of shares.** Shares shall be issued in registered form only.

All issued registered shares of the Company shall be registered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the shareholder's name in the register of shareholders evidences his right of ownership on such registered shares and the shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The Company recognizes the joint ownership per shares but shall always require one single person to represent the rights attached to such jointly owned shares vis-à-vis the Company. If the ownership of such shares is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such shares.

The Company may decide to issue fractional shares for registered shares. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Sub-Fund or class of shares on a pro rata basis.”

- Article 13 paragraph 2 b) 1. will be reworded as follows:

“1. the Company shall send a notice (hereinafter called "the redemption notice") to the shareholder(s) possessing the shares; the redemption notice shall specify the shares to be redeemed, the redemption price to be paid, and the place where this price shall be payable. The redemption notice may be sent to the shareholder(s) by registered mail to his (their) last known address(es). From the closing of the offices on the day specified in the redemption notice, the shareholder(s) shall cease to be the owner(s) of the shares specified in the redemption notice and the shares shall be rendered null and void in the books of the Company;”

- Article 13 paragraph 2 b) 3. will be reworded as follows:

“3. payment of the redemption price will be made available to the former owner of such shares in the reference currency of the relevant class, except during periods of exchange restrictions and will be deposited for payment by the Company to such person with a bank account in Luxembourg or abroad (as specified in the redemption notice) upon final determination of the redemption price. Upon service of the redemption notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the redemption price (without interest) from such bank;”

- Article 25 paragraph 9 will be deleted.

- Article 27 paragraph 2 will be reworded as follows:

“The Company shall serve a notice to the holders of the relevant class or classes of shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons and the procedure for the redemption operations: registered holders shall be notified in writing. Unless it is otherwise decided in the interests of, or to keep equal treatment between the shareholders, the shareholders of the Sub-Fund or of the class of shares concerned may continue to request redemption of their shares free of charge (but taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) prior to the date effective for the compulsory redemption.”

- Article 29 paragraph 3 sentence 2 will be deleted.

Third resolution

The general meeting resolves to review the articles 5, 14 II. d), 16 (e) case of suspension + Master/Feeder structure), 23 paragraph 3, 27 (merger between sub-funds), 30 and 33 as follows:

- Article 5 paragraph 1 will be reworded as follows:

“The capital of the Company shall be represented by shares of no nominal value and shall at any time be equal to the total value of the net assets of the Company and its Sub-Funds, if any. The minimum capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the 2010 Law. Such minimum capital must be reached within a period of six months after the date on which the Company has been authorized as an undertaking for collective investment under Luxembourg law. The initial share capital at incorporation of the Company on 27 March 1991 was EUR 50,000.00 (fifty thousands EUR) fully paid represented by 50 (fifty) shares.”

- Article 14 II d) will be reworded as follows:

“d) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and Luxembourg generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all costs relating to its establishment and operations. These costs may, in particular and without being limited to the following, include the remuneration of the custodian bank, the remuneration of the administration agent of the Company and other providers of services to the Company, as well as the fees of the auditor, the fees of the legal advisors, the costs of printing, distributing and translating prospectuses and the Key Investor Information, costs for advertising and for the preparation of advertising material and periodic reports, brokerage, fees, taxes and costs connected with the movements of securities or cash, Luxembourg subscription tax and any other taxes relating to the Company’s business, the costs of printing, translations and legal publications in the press, the financial servicing costs of its securities and coupons, the possible costs of listing on the stock exchange or of publication of the price of its shares, the costs of official deeds and legal costs and legal advice relating thereto and the charges, all the costs related to securities lending transactions (agency fees and transaction costs) and, where applicable, emoluments and travels expenses of the directors and/or officers of the Company. In certain cases, the Company may also bear the cost of the fees due to the authorities in the countries where its shares are offered to the public and the costs of registration abroad, where applicable. The Company may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.”

- Article 16 e) will be reworded as follows:

“e) following any decision to dissolve the Company or any Sub-Fund or during any period during which a Sub-Fund merges with another Sub-Fund or another UCITS (or Sub-Fund of such other UCITS), if such a suspension is justified under the protection of shareholders;”

- Article 16: After paragraph 1, the following paragraphs will be added:

“In case of master-feeder structure adopted by the Company, if the master UCITS temporarily suspends the repurchase, redemption or subscription of its shares, whether at its own initiative or at the request of its supervisory authority, each of its feeder UCITS will be entitled to suspend the repurchase, redemption or subscription of its shares within the same period of time as the master UCITS.

In case of master-feeder structure adopted by the Company, if the master UCITS temporarily suspends the net asset value of its shares, whether at its own initiative or at the request of its supervisory authority, each of its feeder UCITS will be entitled to suspend the net asset value of its shares within the same period of time as the master UCITS.”

- Article 23 paragraph 3: replace “BPU Pramerica SGR S.p.A. or BPU Banca” by “UBI Pramerica SGR S.p.A. or UBI Banca”.

- Article 27 paragraph 4 will be reworded as follows:

“Assets which may not be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the redemption will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.”

- Article 27 paragraph 5 will be reworded as follows:

“Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the board of directors may decide to allocate the assets of any Sub-Fund to those of another existing Sub-Fund within the Company or to another Luxembourg undertaking for collective investment organized under the provisions of Council Directive 2009/65/EC, or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment (the "new Sub-Fund") or to a foreign UCITS and to redesignate the shares of the class or classes concerned as shares of the new Sub-Fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to shareholders) or to transfer one or more Sub-Funds to another Luxembourg or foreign UCITS. Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this article one month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new Sub-Fund), in order to enable shareholders to request redemption of their shares, free of charge, during such period. Shareholders who have not requested redemption will be transferred as of right to the new Sub-Fund.”

- Article 27 paragraph 6 will be deleted.
- Article 27 last paragraph 7 will be reworded as follows:

“Furthermore, in other circumstances than those described in the first paragraph of this article, such operations as described above shall require a resolution of the shareholders of the class or classes of shares issued in the Sub-Fund concerned. There shall be no quorum requirements and resolutions taken at the simple majority of the voting rights of the shareholders present or represented.”

- Article 27 last paragraph will be replaced as follows:

“Any merger, as defined in Article 1 (20) of the 2010 Law will be realised in accordance with Chapter 8 of the 2010 Law.

The board of directors will decide on the effective date of any merger of the Company with another UCITS pursuant to Article 66 (4) of the 2010 Law.”

- Article 30 will be reworded as follows:

“**Art. 30. Auditor.** The Company shall have the accounting data contained in the annual report inspected by an auditor (“réviseur d’entreprises agréé”) appointed by the shareholders' general meeting. The auditor shall fulfil all duties prescribed by law.”

- Article 33 will be reworded as follows:

“**Art. 33. Applicable law.** In respect of all matters not governed by these articles of association, the parties shall refer to the provisions of the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto, and the relevant law and regulations applicable to Luxembourg undertakings for collective investment, notably the part I of the 2010 Law.”

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend article 20 of the Articles of Incorporation concerning the investment possibilities, more particularly the possibility to adopt master/feeder structures, of cross investment between sub-funds and of limitations to invest in other UCITS/UCIs. Consequently, article 20 will be reworded as follows:

- Paragraph 1 a) 1° will be reworded as follows:

“1° Transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market within the meaning of Directive 2004/39/EC of the European Parliament and of the Council of April 21, 2004 on markets in financial instruments;”

- Paragraph 1 a) 6° alinea 1 will be reworded as follows:

“6° Units of UCITS authorised according to the Council Directive 2009/65/EC of July 13, 2009 and/or other collective investment undertakings within the meaning of points a) and b) of Article 1, paragraph 2, of the Directive 2009/65/EC should they be situated in a Member State or not, provided that:”

- Paragraph 2 will be reworded as follows:

“The Company is authorized to employ techniques and instruments to the full extent permitted under part I of the 2010 Law.”

- After paragraph 2, the following paragraphs will be added:

“The board of directors may decide to limit the possibility for a Sub-Fund to invest up to 10% of its net assets in other UCITS or UCI.

In accordance with the conditions as defined in Article 181 (8) of the 2010 Law, the board of directors may decide that any Sub-Fund of the Company may subscribe and hold shares of another Sub-Fund of the Company.

The Sub-Funds qualifying as feeder UCITS must invest at least 85% of their net assets in other UCITS or sub-funds of a UCITS in accordance with the conditions laid down by Luxembourg laws and regulations and as will be defined in the prospectus of the Company.

In accordance with the conditions as defined by the 2010 Law and any other applicable Luxembourg regulations and in accordance with the provisions of the Company's prospectus, the board of directors is authorised to (i) establish a new Sub-Fund of the Company qualifying as a feeder UCITS (in other words, a Sub-Fund investing at least 85% of its net assets in other UCITS or a sub-fund of a UCITS) or that qualifies as a master UCITS (that is to say, a Sub-Fund constituting the master fund from another UCITS or sub-fund of a UCITS), (ii) convert any existing Sub-Fund in a feeder UCITS or a master UCITS in accordance with the provisions of the 2010 Law, (iii) convert a Sub-Fund that qualifies as a feeder UCITS or master UCITS in a Sub-Fund of a standard UCITS that is neither a feeder UCITS nor a master UCITS, or (iv) replace the master UCITS of any of its Sub-Funds qualifying as a feeder UCITS with another master UCITS.”

Costs

The costs, expenses and remunerations and charges, in any form whatsoever to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at EUR 2,300.-.

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil statuses and residences, they signed together with us, the Notary, the present original deed.

Signé: C. PHILIPPE, N. ENGLEBERT, A. THEVENART, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 1, le 02 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17029. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015085927/247.

(150097522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Deka International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 5, rue des Labours.

R.C.S. Luxembourg B 28.599.

Le règlement de gestion du fonds commun de placement «Deka-EuropaGarant», modifié au 01.06.2015, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2015080300/12.

(150091806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Deka International S.A., Société Anonyme.

Le règlement de gestion Deka-GlobalStrategie Garant modifié au 01.06.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2015080301/10.

(150091807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

G&P Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 111.408.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am neunundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg.

Sind die Aktionäre der G&P Invest SICAV (die „Investmentgesellschaft“), eine Investmentgesellschaft mit variablem Kapital in Form einer Aktiengesellschaft, mit Sitz in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg unter der Nummer B 111.408, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), am 24. Oktober 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 1203 vom 14. November 2005, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Statuten der Gesellschaft wurden zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxembourg (Großherzogtum Luxemburg), am 29. Dezember 2014, veröffentlicht im Mémorial, Nummer 304 vom 5. Februar 2015.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Ursula BERG, Angestellte, mit Berufsanschrift in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Dieselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Olga KIRILLOVA, Angestellte, mit derselben beruflichen Anschrift.

Zur Stimmzählerin wird ernannt Frau Olga KIRILLOVA, vorbenannt.

Die Vorsitzende stellt fest, dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

I. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Zustimmung zur geplanten Verschmelzung der Investmentgesellschaft G&P Invest SICAV einschließlich des einzigen Teilfonds G&P - Struktur des Umbrella-Fonds G&P Invest SICAV gemäß Artikel 6 der Satzung in den neu gegründeten Teilfonds G&P - Struktur des Umbrella-Fonds G&P Invest, welcher in der Form eines fonds commun de placement aufgelegt wurde, mit Wirkung zum 1. Juni 2015.

2. Zustimmung zum Verschmelzungsplan betreffend die unter Punkt 1. beschriebene Verschmelzung.

3. Auflösung der Investmentgesellschaft durch Verschmelzung.

4. Hinterlegung der Bücher und Dokumente der Gesellschaft.

5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum vom 1. Januar 2015 bis zum 29. Mai 2015.

Der Vorsitzende hält dann fest, dass:

I. Die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung einberufen wurde durch Veröffentlichungen welche die Tagesordnung der Versammlung beinhalten

a) im Mémorial, Nummer 1075 vom 24. April 2015 und Nummer 1246 vom 13. Mai 2015;

b) im „Tageblatt“ vom 24. April 2015 und 13. Mai 2015;

c) im „Luxemburger Wort“ vom 24. April 2015 und 13. Mai 2015; und

d) auf der Homepage der IPConcept (Luxembourg) S.A..

Die Bescheinigungen der Veröffentlichungen wurden dem Büro der Versammlung vorgelegt.

II. Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachten der vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der jeweils gehaltenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgeführt; besagte Liste wird durch das Büro unterzeichnet und bleibt diesem Protokoll beigelegt. Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben ebenfalls diesem Protokoll beigelegt.

III. Eine erste rechtmäßig einberufene Versammlung fand am 23. April 2015 statt, gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, um über dieselbe Tagesordnung zu befinden, jedoch war diese nicht beschlussfähig.

IV. Aus der vorerwähnten Anwesenheitsliste geht hervor, dass von dreihunderteinundneunzigtausend vierhundertsechzig (391.461) Aktien, nur dreiunddreißigtausend sechshundert (33.600) Aktien in gegenwärtiger Urkunde vertreten ist.

Somit kann diese zweite Versammlung über alle Punkte der Tagesordnung beraten und beschließen, welches auch immer das Präsenzquorum ist.

Nach Beratung nimmt die außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse an:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, gemäß Verschmelzungsplan vom 5. März 2015, der geplanten Verschmelzung der Investmentgesellschaft G&P Invest SICAV einschließlich des einzigen Teilfonds G&P - Struktur des Umbrella-Fonds G&P Invest SICAV gemäß Artikel 6 der Satzung in den neu gegründeten Teilfonds G&P - Struktur des Umbrella-Fonds G&P Invest, welcher in der Form eines fonds commun de placement aufgelegt wurde, mit Wirkung zum 1. Juni 2015, zuzustimmen.

Zweiter Beschluss

Bezugnehmend auf den vorhergehenden Beschluss, beschließt die außerordentliche Generalversammlung, die Investmentgesellschaft G&P Invest SICAV mit Wirkung zum 1. Juni 2015 aufzulösen.

Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung bestimmt schließlich, dass alle Bücher und Dokumente, die die Gesellschaft betreffen, für eine Dauer von mindestens fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz der Investmentgesellschaft in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, aufbewahrt werden.

Vierter Beschluss

Den Verwaltungsratsmitgliedern wird einstimmig volle Entlastung für die Ausführung ihrer Mandate vom 1. Januar 2015 bis zum 29. Mai 2015, erteilt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung geschlossen.

Kosten

Die sich auf Grund dieser Urkunde zu Lasten der Gesellschaft ergebenden Kosten werden auf ungefähr zweitausend Euro (2.000,- EUR) festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen wurde zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, die dem unterzeichnenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben. Kein Aktionär hat den Wunsch ausgedrückt, die Urkunde zu unterschreiben.

Signé: U. Berg, O. Kirillova et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 2 juin 2015. 2LAC/2015/12048. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): André Muller.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086333/82.

(150097608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Aachen-Invest Select, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 29.05.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Fund Management S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2015080475/9.

(150091790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 287.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 113.112.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of June,
Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of the sole member of NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 287,750 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.112, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg on December 28, 2005, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 647 of March 29, 2006 (the "Company").

THERE APPEARED:

NREP New Transaction Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a corporate capital of EUR 15,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183.905, is the sole member (the "Sole Member") of the Company.

The Sole Member is here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The Sole Member as duly represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, and agrees to waive the notice requirements;

II. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Confirmation of the availability of all required documents at the premises of the Company as per Article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Luxembourg Law");
2. Approval of the merger between the Company and NREP Transactions Holding 3 S.à r.l.;
3. Acknowledgment of the transfer of all assets and liabilities of the Company to the acquiring company and dissolution of the Company without any liquidation at the effective date of the merger;
4. Acknowledgement of the effective accounting date of the merger;

5. Discharge of the managers;
6. Retention of the Company's documents;
7. Miscellaneous.

III. In accordance with the common draft terms of the merger (the “Merger”) adopted pursuant to a notarial deed dated of March 13, 2015, published in the Mémorial C on March 30, 2015 under number 867, the Company, as acquired company, is considering merging into NREP Transactions Holding 3 S.à r.l. (the “Acquiring Company”) a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 370,875 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.745 (together the “Merging Companies”).

The Sole Member of the Company represented as described above, requests the undersigned notary to act that the Extraordinary General Meeting, after having deliberated, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member acknowledges having been presented, according to Articles 267 of the Luxembourg Law, one month before the date of the general meeting which shall decide on the common draft terms of the merger, all the following required documents at the premises of the Company:

- the common draft terms of the merger;
- the annual accounts of the Merging Companies for the last three (3) financial years;
- the accounting statements of the Merging Companies drawn up as at 31 December 2014.

Second resolution

The Sole Member, after having carefully examined all the documents listed in the first resolution, approves the Merger as contemplated by the common draft terms of the merger published in Luxembourg in the Mémorial C number 867, on March 30, 2015, which will lead to the absorption of the Company by the Acquiring Company.

Third resolution

The Sole Member acknowledges that, as a consequence of the Merger, at the effective date, the Company will be automatically dissolved without any liquidation, all the corporate units issued by the Company will be cancelled, and all its assets, rights, obligations and liabilities will be automatically transferred to the Acquiring Company by way of universal succession of title.

Fourth resolution

From an accounting point of view, as from 1 January 2015, all transactions of the Company are treated as being those of the Acquiring Company.

Fifth resolution

The Sole Member gives full and entire discharge to the managers of the Company for the performance of their mandate.

Sixth resolution

The Sole Member decides that all the documents and registers of the Company will be kept at the registered seat of the Acquiring Company during the statutory period.

Declaration

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and all deeds, documents and formal requirements imposed by law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 287 750 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.112, constituée suivant acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 647 du 29 mars 2006, (la «Société»).

A COMPARU

NREP New Transaction Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 15 000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.905, est l'Associé Unique (l'«Associé Unique») de la Société,

Ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, initiée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, sera attachée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

I. L'Associé Unique représenté déclare qu'il a eu connaissance de l'ordre du jour avant la réunion et a accepté de renoncer aux exigences de préavis;

II. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Confirmation de la mise à disposition de tous les documents requis au siège de la Société conformément à l'article 276 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»);

2. Approbation de la fusion entre la Société et NREP Transactions Holding 3 S.à r.l.;

3. Constatation du transfert de l'intégralité du patrimoine de la Société à la société absorbante et dissolution de la Société sans liquidation à la date d'effectivité de la Fusion;

4. Approbation de la date d'effectivité comptable de la fusion;

5. Décharge aux gérants de la Société;

6. Conservation des documents;

7. Divers.

III. En vertu du projet commun de fusion (la «Fusion») adopté suivant un acte notarié en date du 13 mars 2015, publié au Mémorial C le 30 mars 2015 sous le numéro 867, la Société, en tant que société absorbée, doit fusionner avec NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., (la «Société Absorbante»), une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 370 875 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.745 (ensemble les «Sociétés Fusionnantes»).

L'Associé Unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus, demande au notaire instrumentant de prendre acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît avoir eu à sa disposition, conformément à l'Article 267 de la Loi luxembourgeoise, un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet commun de fusion, tous les documents suivants dans les locaux de la Société:

- le projet commun de fusion;
- les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois (3) derniers exercices;
- des situations comptables intérimaires des Sociétés Fusionnantes arrêtées au 31 décembre 2014.

Seconde résolution

L'Associé Unique, après avoir attentivement examiné tous les documents listés dans la première résolution, approuve la Fusion telle qu'envisagée par le projet commun de fusion publié au Luxembourg au Mémorial C le 30 mars 2015 sous le numéro 867, qui induira l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Associé Unique constate qu'en conséquence, à la date d'effectivité de la Fusion, la Société sera automatiquement dissoute sans liquidation, toutes les parts sociales émises par la Société seront annulées et tous ses biens, droits, obligations et créances seront automatiquement transférés à la Société Absorbante par le biais d'une transmission universelle de patrimoine.

Quatrième résolution

Toutes les opérations de la Société effectuées à partir du 1^{er} janvier 2015, sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante.

Cinquième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide que les registres et documents de la Société seront conservés au siège de la Société Absorbante pendant la durée légale.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste par les présentes l'existence et la légalité de la fusion et de tous les actes, documents et exigences formelles imposées à la Société par la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: EAC/2015/14265. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015100656/157.

(150110411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Deka-Europa Aktien Spezial, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 30.06.2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deka International S.A. / DekaBank Deutsche Girozentrale Luxembourg S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

Référence de publication: 2015087886/9.

(150100119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Selection F, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme

Société de Gestion

Dieter HEIN / Guy WAGNER

Directeur / Administrateur Directeur

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

Banque Dépositaire

Florence WINFIELD-PILOTAZ / Nico THILL

Membre de la Direction / Directeur

Référence de publication: 2015096548/15.

(150107064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2015.

Société Anonyme des Chaux de Contern, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 7.119.

Deschtelratt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 193.290.

Tetris SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 97.909.

PROJET DE SCISSION

Le conseil d'administration de la Société Anonyme des Chaux de Contern, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.119 (la «Société Transférante»), le conseil d'administration de la société Deschtelratt S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.290 (la «Société Récipiendaire 1») et le conseil d'administration de la société Tetris S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.909 (la «Société Récipiendaire 2»), ensemble avec la Société Récipiendaire 1 ci-après les «Sociétés Récipiendaires» et les Sociétés Récipiendaires ensemble avec la Société Transférante ensemble ci-après les «Sociétés»), ont préparé le projet de scission partielle suivant (le «Projet de Scission»), conformément à l'article 289 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

Préambule:

La Société Transférante, dont l'activité principale est la production et la vente de produits en béton et le négoce de produits complémentaires, a commencé à développer une nouvelle branche d'activité en entamant un projet de développement immobilier sur une partie de ses terrains. La Société Transférante souhaite scinder cette nouvelle branche d'activité dans deux sociétés à part.

Les conseils d'administration des Sociétés proposent donc une scission partielle de la Société Transférante par le transfert d'une partie du patrimoine actif et passif y inclus les contrats et le personnel concerné de la Société Transférante, sans dissolution de la Société Transférante, à la Société Récipiendaire 1 et par le transfert d'une autre partie du patrimoine actif et passif de la Société Transférante, sans dissolution de la Société Transférante, à la Société Récipiendaire 2, conformément aux articles 287, 289 et suivants de la Loi (la «Scission»).

Le patrimoine actif et passif faisant l'objet du transfert à la Société Récipiendaire 1 comprend toutes les activités de la Société Transférante relatives au terrain sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg, comprenant les parcelles cadastrales

1. n° 972/5231 d'une contenance de 10 ares et 50 centiares,
2. n° 972/5232 d'une contenance de 23 centiares,
3. n° 975/5233 d'une contenance de 7 ares et 9 centiares,
4. n° 975/5234 d'une contenance de 4 ares et 17 centiares,
5. n° 975/5235 d'une contenance de 32 ares et 45 centiares,
6. n° 976/5236 d'une contenance de 13 ares et 24 centiares,
7. n° 976/5237 d'une contenance de 4 ares et 83 centiares,
8. n° 976/5238 d'une contenance de 111 ares et 75 centiares,
9. n° 976/5239 d'une contenance de 121 ares et 89 centiares,
10. n° 976/5240 d'une contenance de 18 centiares,
11. n° 977/5242 d'une contenance de 6 ares et 33 centiares,

(ensemble le «Terrain 1»), le Terrain 1, ainsi que toutes les activités, opérations et services y liés (les «Activités Transférées 1»). Un PAP couvrant le Terrain 1 (le «PAP 1») a été accordé le 5 août 2013.

Le patrimoine actif et passif faisant l'objet du transfert à la Société Récipiendaire 2 comprend toutes les activités de la Société Transférante relatives au terrain sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg, comprenant les parcelles cadastrales,

1. n° 948/4028 d'une contenance de 41 ares et 16 centiares,
2. n° 947/3533 d'une contenance de 210 ares et 39 centiares,
3. n° 948/3506 d'une contenance de 48 ares et 62 centiares,

4. n° 948/3534 d'une contenance de 242 ares et 20 centiares,
5. n° 937/3532 d'une contenance de 97 ares et 20 centiares,
6. n° 977/5241 d'une contenance de 8 ares et 23 centiares,
7. n° 972/5229 d'une contenance de 21 ares et 29 centiares,

(ensemble le «Terrain 2»), le Terrain 2, ainsi que toutes les activités, opérations et services y liés (les «Activités Transférées 2», ensemble avec les Activités Transférées 1 ci-après les «Activités Transférées»). Un PAP couvrant le Terrain 2 (le «PAP 2») a été accordé le 1^{er} mars 2013.

La Scission sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de chacune des Sociétés, conformément à l'article 291 de la Loi.

Le Projet de Scission sera publié dans le journal officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au moins un mois avant les assemblées générales des actionnaires des Sociétés qui sont appelées à se prononcer sur le Projet de Scission.

1. Forme Sociale - Dénomination - Siège social des sociétés participant à la Scission.

1.1 Société Transférante

La Société Transférante existe sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom «Société Anonyme des Chaux de Contern». Le siège social de la Société Transférante est sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg et elle est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.119.

1.2 Société Récipiendaire 1

La Société Récipiendaire 1 existe sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom «Deschtelratt S.A.». Le siège social de la Société Récipiendaire 1 est sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg et elle est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.290.

1.3 Société Récipiendaire 2

La Société Récipiendaire 2 existe sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois sous le nom «Tetris SA». Le siège social de la Société Récipiendaire 2 est sis au L-5324 Contern, rue des Chaux, Grand-Duché de Luxembourg et elle est enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.909.

2. Rapport d'échange des actions et montant de la soulte le cas échéant.

a. Transfert des Activités Transférées 1

En contrepartie du transfert par la Société Transférante, qui sera opéré à la Date d'Effet (telle que définie à la section 5 ci-dessous), de l'ensemble du patrimoine actif et passif ayant trait aux Activités Transférées 1, la Société Récipiendaire 1 devra attribuer aux actionnaires de la Société Transférante les actions de la Société Récipiendaire 1 qui seront alors émises et entièrement libérées; la Société Transférante poursuivra son existence légale.

En contrepartie du transfert par la Société Transférante des Activités Transférées 1, la Société Récipiendaire 1 augmentera son capital souscrit d'EUR 403.000,00 (quatre cent trois mille EUR) reparté en 550.355 (cinq cent cinquante mille trois cent cinquante-cinq) nouvelles actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions devant être émises par la Société Récipiendaire 1 seront attribuées aux actionnaires de la Société Transférante en proportion de leur participation dans la Société Transférante selon le rapport d'échange suivant:

Une (1) action dans la Société Transférante donnera droit à treize (13) actions nouvellement émises par la Société Récipiendaire 1.

La différence entre la valeur des Activités Transférées 1 et la valeur comptable des actions attribuées aux actionnaires de la Société Transférante en contrepartie du transfert des Activités Transférées 1 s'élève à EUR 13.434,83 (treize mille quatre cent trente-quatre EUR et quatre-vingt-trois Cent) et sera enregistrée dans la réserve légale de la Société Récipiendaire 1.

Aucun paiement en numéraire ne sera effectué au profit des actionnaires de la Société Transférante par l'effet de la Scission.

b. Transfert des Activités Transférées 2

En contrepartie du transfert par la Société Transférante, qui sera opéré à la Date d'Effet (telle que définie à la section 5 ci-dessous), de l'ensemble du patrimoine actif et passif ayant trait aux Activités Transférées 2, la Société Récipiendaire 2 devra attribuer aux actionnaires de la Société Transférante les actions de la Société Récipiendaire 2 qui seront alors émises et entièrement libérées; la Société Transférante poursuivra son existence légale.

En contrepartie du transfert par la Société Transférante des Activités Transférées 2, la Société Récipiendaire 2 augmentera son capital souscrit d'EUR 400.000,00 (quatre cent mille EUR) reparté en 42.335 (quarante-deux mille trois cent trente-cinq) nouvelles actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions devant être émises par la Société Récipiendaire 2 seront attribuées aux actionnaires de la Société Transférante en proportion de leur participation dans la Société Transférante selon le rapport d'échange suivant:

Une (1) action dans la Société Transférante donnera droit à une (1) action nouvellement émise par la Société Récipiendaire 2.

La différence entre la valeur des Activités Transférées 2 et la valeur comptable des actions attribuées aux actionnaires de la Société Transférante en contrepartie du transfert des Activités Transférées 2 s'élève à EUR 39.105,60 (trente-neuf mille cent cinq EUR et soixante Cent) et sera enregistrée dans la réserve légale de la Société Récipiendaire 2.

Aucun paiement en numéraire ne sera effectué au profit des actionnaires de la Société Transférante par l'effet de la Scission.

3. Modalités de remise des actions des Sociétés Récipiendaires. En application des dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur (la «Loi de 2014»), la Société Transférante a nommé la société ECOGEST S.A., ayant son siège social sis au L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.347 en tant que dépositaire (le «Dépositaire»).

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante qui n'ont pas encore immobilisé leurs actions au porteur de la Société Transférante auprès du Dépositaire sont invités à se manifester dans les meilleurs délais auprès du Dépositaire afin d'immobiliser leurs actions.

Les actions au porteur de la Société Transférante qui n'auront pas été immobilisées jusqu'au 18 février 2016, seront annulées conformément aux dispositions de la Loi de 2014. Il sera procédé à une réduction du capital social souscrit de la Société Transférante d'un montant correspondant et le prix des actions au porteur annulées sera déterminé conformément à l'article 6 (5) de la Loi de 2014.

a. Transfert des Activités Transférées 1

À la suite de l'attribution des actions nouvellement émises par la Société Récipiendaire 1 aux actionnaires de la Société Transférante, les détenteurs d'actions nominatives dans le capital de la Société Transférante et les détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante qui sont inscrits dans le registre des actions au porteur de la Société Transférante tenu par le Dépositaire seront directement enregistrés en tant qu'actionnaires dans le registre des actionnaires de la Société Récipiendaire 1.

Lors de l'approbation de la Scission par les assemblées générales de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire 1, Eurobéton S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au L-5324 Contern, rue des Chau, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.950 («Eurobéton») sera inscrite au nom et pour le compte des détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante qui n'auront à ce moment pas encore immobilisé leurs actions au porteur de la Société Transférante auprès du Dépositaire comme détenteur des actions nouvellement émises par la Société Récipiendaire 1 dans le registre des actionnaires de la Société Récipiendaire 1.

Si l'immobilisation des actions au porteur détenues dans la Société Transférante ne s'effectue qu'après l'approbation de la Scission par les assemblées générales de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire 1, le Dépositaire contactera Eurobéton et la Société Récipiendaire 1 endéans un délai n'excédant pas dix (10) jours ouvrables à partir de la date d'immobilisation de ses actions au porteur afin que le détenteur de ces actions sera substitué à Eurobéton dans le registre d'actionnaires de la Société Récipiendaire 1 pour le nombre d'actions nouvellement émises de la Société Récipiendaire 1 lui revenant en application du rapport d'échange repris à la section 2 ci-dessus.

Les actions nominatives de la Société Récipiendaire 1 souscrites par Eurobéton au nom et pour le compte des détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante qui n'auront pas été immobilisées jusqu'au 18 février 2016 seront rachetées après le 31 janvier 2017 par la Société Récipiendaire 1 et annulées à un prix obtenu en divisant le montant des capitaux propres de la Société Récipiendaire 1 tels qu'ils ressortent du dernier bilan de cette dernière établi à une date qui ne peut être antérieure de plus de deux (2) mois à la décision d'annulation, par le nombre d'actions émises par la Société Récipiendaire 1, ledit prix devant être diminué du montant des primes et réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer ainsi que des frais et commissions relatifs à l'acte de réduction de capital. Les fonds correspondant aux actions ainsi annulées sont déposés à la Caisse de consignation jusqu'à ce qu'une personne ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire en demande la restitution.

b. Transfert des Activités Transférées 2

À la suite de l'attribution des actions nouvellement émises par la Société Récipiendaire 1 aux actionnaires de la Société Transférante, les détenteurs d'actions nominatives dans le capital de la Société Transférante et les détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante qui sont inscrits dans le registre des actions au porteur de la Société Transférante tenu par le Dépositaire seront directement enregistrés en tant qu'actionnaires dans le registre des actionnaires de la Société Récipiendaire 2.

Lors de l'approbation de la Scission par les assemblées générales de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire 2, Eurobéton sera inscrite au nom et pour le compte des détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante qui n'auront à ce moment pas encore immobilisé leurs actions au porteur de la Société Transférante auprès du Dépositaire comme détenteur des actions nouvellement émises par la Société Récipiendaire 2 dans le registre des actionnaires de la Société Récipiendaire 2.

Si l'immobilisation des actions au porteur détenues dans la Société Transférante ne s'effectue qu'après l'approbation de la Scission par les assemblées générales de la Société Transférante et de la Société Récipiendaire 2, le Dépositaire contactera Eurobéton et la Société Récipiendaire 2 endéans un délai n'excédant pas dix (10) jours ouvrables à partir de la date d'im-

mobilisation de ses actions au porteur afin que le détenteur de ces actions sera substitué à Eurobéton dans le registre d'actionnaires de la Société Réciendaire 2 pour le nombre d'actions nouvellement émises de la Société Réciendaire 2 lui revenant en application du rapport d'échange repris à la section 2 ci-dessus.

Les actions nominatives de la Société Réciendaire 2 souscrites par Eurobéton au nom et pour le compte des détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante qui n'auront pas été immobilisées jusqu'au 18 février 2016 seront rachetées après le 31 janvier 2017 par la Société Réciendaire 2 et annulées à un prix obtenu en divisant le montant des capitaux propres de la Société Réciendaire 2 tels qu'ils ressortent du dernier bilan de cette dernière établi à une date qui ne peut être antérieure de plus de deux (2) mois à la décision d'annulation, par le nombre d'actions émises par la Société Réciendaire 2, ledit prix devant être diminué du montant des primes et réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer ainsi que des frais et commissions relatifs à l'acte de réduction de capital. Les fonds correspondant aux actions ainsi annulées sont déposés à la Caisse de consignation jusqu'à ce qu'une personne ayant pu valablement établir sa qualité de titulaire en demande la restitution.

4. Droit de participation aux bénéfices. Les actions nouvellement émises devant être attribuées par les Sociétés Réciendaires aux actionnaires de la Société Transférante leur donneront droit aux bénéfices des Sociétés Réciendaires et ainsi leur donneront droit aux dividendes des Sociétés Réciendaires à compter de la Date d'Effet (telle que définie à la section 5 ci-dessous).

Les dividendes des Sociétés Réciendaires revenant aux détenteurs d'actions au porteur de la Société Transférante et au nom et pour le compte desquels Eurobéton souscrira les actions qui seront nouvellement émises par les Sociétés Réciendaires par l'effet de la Scission seront le cas échéant acceptés par Eurobéton au nom et pour le compte de ces actionnaires et soit leur seront reversés sans qu'il y ait lieu à paiement d'intérêts au moment de leur inscription dans le registre d'actionnaires des Sociétés Réciendaires, soit seront versés par Eurobéton à la Caisse de consignation ensemble avec la contrepartie résultant de l'annulation des actions des Sociétés Réciendaires leur revenant tel que prévu à la section 3 ci-dessus.

5. Date d'Effet - Effectivité de la Scission à des fins comptables et fiscales. La Scission prendra effet entre la Société Transférante et chacune des Sociétés Réciendaires, et la Scission entraînera ipso jure (de plein droit) le transfert universel du patrimoine actif et passif des Activités Transférées 1 de la Société Transférante à la Société Réciendaire 1 et des Activités Transférées 2 de la Société Transférante à la Société Réciendaire 2, à compter du jour où les assemblées générales des actionnaires de chacune des Sociétés, qui se tiendront le ou autour du 31 juillet 2015, approuveront la Scission (la «Date d'Effet»).

La Scission prendra effet à l'égard des tiers le jour de la publication des actes notariés actant les résolutions prises par les actionnaires lors des assemblées générales des actionnaires de chacune des Sociétés dans le journal officiel luxembourgeois, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société Réciendaire 1 deviendra le propriétaire légal du patrimoine actif et passif transféré des Activités Transférées 1 à la Date d'Effet.

La Société Réciendaire 2 deviendra le propriétaire légal du patrimoine actif et passif transféré des Activités Transférées 2 à la Date d'Effet.

Du point de vue comptable et fiscale, le transfert des Activités Transférées 1 à la Société Réciendaire 1 sera réputé être effectif à compter du 1^{er} janvier 2015, de même que l'exercice des activités relevant du patrimoine actif et passif au nom de la Société Réciendaire 1.

Du point de vue comptable et fiscale, le transfert des Activités Transférées 2 à la Société Réciendaire 2 sera réputé être effectif à compter du 1^{er} janvier 2015, de même que l'exercice des activités relevant du patrimoine actif et passif au nom de la Société Réciendaire 2.

6. Avantages particuliers accordés aux actionnaires et Autres porteurs de titres. Aucuns avantages particuliers ne seront accordés par les Sociétés Réciendaires aux actionnaires de la Société Transférante ou à tous les autres porteurs de titres de la Société Transférante autres que des actions.

7. Avantages particuliers attribués à l'expert, aux membres des conseils d'administration et au réviseur d'entreprise agréé. A l'exception des honoraires payés aux experts nommés pour les besoins de la Scission, aucuns avantages particuliers (au sens de l'article 289 (2) g) de la Loi) ne seront accordés aux experts, aux membres des conseils d'administration ou au réviseur d'entreprise agréé des Sociétés.

8. Patrimoines actifs et Passifs transférés. La Société Transférante transférera à la Société Réciendaire 1 l'ensemble du patrimoine actif et passif des Activités Transférées 1, qui comprend:

- le Terrain 1,

- une partie des infrastructures construites afin de raccorder les surfaces constructibles décrites dans le PAP 1 et dans le PAP 2 aux réseaux d'infrastructures publiques, notamment les infrastructures construites sur le et liées au Terrain 1 (les «Infrastructures 1»), la totalité des infrastructures construites afin de raccorder les surfaces constructibles décrites dans le PAP 1 et dans le PAP 2 aux réseaux d'infrastructures publiques étant les «Infrastructures»),

- un immeuble de bureaux en construction se situant sur le Terrain 1 (l'«Immeuble de Bureaux») et un hall de stockage en construction se situant sur le Terrain 1 (le «Hall de Stockage»),
- une partie de 50% des frais de conseils juridiques et fiscaux liés à la planification et l'exécution du volet administratif du projet de scission, (les «Frais de Scission 1»),
- un poste du compte de régularisation lié au projet de scission et concernant un prestataire de service chargé d'une mission de conseil lié au Terrain 1 (le «Poste de Régularisation»),
- les capitaux propres liés à une partie du Terrain 1 (les «Capitaux Propres 1a») et les capitaux propres liés à une partie du Poste de Régularisation (les «Capitaux Propres 1b»), constituant ensemble tous les capitaux propres à transférer à la Société Récipiendaire 1 (les «Capitaux Propres 1»),
- les contrats de financement liés au financement des Activités Transférées 1, l'acquisition et le développement des Infrastructures 1 ainsi que toute garantie bancaire (le «Financement 1»),
- tout ou partie des contrats liés à la planification et la construction des Infrastructures 1, de l'Immeuble de Bureau et du Hall de Stockage conclus entre la Société Transférante et les fournisseurs et prestataires de service respectifs, notamment ceux ou une partie de ceux liés à la construction des Infrastructures 1 (les «Contrats de Construction 1»),
- tout ou partie des contrats relatifs à la gérance, l'exploitation, la location ou tout autre usage des Infrastructures, l'Immeuble de Bureau et du Hall de Stockage ainsi que tout contrat de partage de frais et tout engagement sous une forme générale quelconque relatif à une cession éventuelle future conclus entre la Société Transférante et les cocontractants, les fournisseurs et prestataires de service respectifs (les «Contrats d'Exploitation 1»),
- tous les passifs et engagements liés aux contrats susvisés et les prestataires de services impliqués conclus entre la Société Transférante et les cocontractants et prestataires de service respectifs (les «Dettes Fournisseurs 1»),
- un contrat de travail avec un employé commercial/développement de projet à hauteur de 45% de plein-temps (le «Contrat de Travail Commercial»),
- un contrat de travail avec un dessinateur technique à hauteur de 45% de plein-temps (le «Contrat de Travail Technique»),
- un contrat de travail avec une employée administrative/comptable à hauteur de 75% de plein-temps (le «Contrat de Travail Comptable»).

Le patrimoine actif et passif des Activités Transférées 1 de la Société Transférante devra être transféré à la Société Récipiendaire 1 tel qu'il se trouve à la Date d'Effet et à sa valeur comptable.

La Société Transférante transférera à la Société Récipiendaire 2 l'ensemble du patrimoine actif et passif des Activités Transférées 2, qui comprend:

- le Terrain 2,
- une partie des infrastructures construites afin de raccorder les surfaces constructibles décrites dans le PAP 1 et dans le PAP 2 aux réseaux d'infrastructures publiques, notamment les infrastructures construites sur le et liées au Terrain 2 (les «Infrastructures 2»),
- une partie de 50% des frais de conseils juridiques et fiscaux liés à la planification et l'exécution du volet administratif du projet de scission, (les «Frais de Scission 2»),
- un acompte reçu dans le cadre du projet de développement immobilier (l'«Acompte»),
- les capitaux propres liés aux Terrain 2 (les «Capitaux Propres 2»),
- les contrats de financement liés au financement des Activités Transférées 2, l'acquisition et le développement des Infrastructures 2 ainsi que toute garantie bancaire (le «Financement 2»),
- une partie des contrats liés à la planification et la construction des Infrastructures 2 conclus entre la Société Transférante et les fournisseurs et prestataires de service respectifs, notamment ceux ou une partie de ceux liés à la construction des Infrastructures 2 (les «Contrats de Construction 2»),
- tout ou partie des contrats relatifs à la gérance, l'exploitation, la location ou tout autre usage des Infrastructures 2 ainsi que tout contrat de partage de frais et tout engagement sous une forme générale quelconque relatif à une cession éventuelle future conclus entre la Société Transférante et les fournisseurs et prestataires de service respectifs (les «Contrats d'Exploitation 2»),
- tous les passifs et engagements liés aux contrats susvisés et les prestataires de services impliqués conclus entre la Société Transférante et les cocontractants et prestataires de service respectifs (les «Dettes Fournisseurs 2»).

Le patrimoine actif et passif des Activités Transférées 2 de la Société Transférante devra être transféré à la Société Récipiendaire 2 tel qu'il se trouve à la Date d'Effet et à sa valeur comptable.

Tout le patrimoine actif et passif de la Société Transférante qui n'est pas mentionné comme étant transféré à la Société Récipiendaire 1, c'est-à-dire l'ensemble du patrimoine actif ne faisant pas partie des Activités Transférées 1, et/ou à la Société Récipiendaire 2, c'est-à-dire l'ensemble du patrimoine actif ne faisant pas partie des Activités Transférées 2 sera conservé par la Société Transférante.

La Scission n'entraînera pas la dissolution de la Société Transférante.

9. Attribution des actions des Sociétés Récipiendaires aux actionnaires de la Société Transférante. Les actions devant être émises par la Société Récipiendaire 1 seront attribuées et distribuées aux actionnaires de la Société Transférante en proportion de leur participation dans la Société Transférante selon le rapport d'échange suivant:

Une (1) action de la Société Transférante donnera droit à treize (13) nouvelles actions émises dans la Société Récipiendaire 1.

Les actions devant être émises par la Société Récipiendaire 2 seront attribuées et distribuées aux actionnaires de la Société Transférante en proportion de leur participation dans la Société Transférante selon le rapport d'échange suivant:

Une (1) action de la Société Transférante donnera droit à une (1) nouvelle action émise dans la Société Récipiendaire 2.

Une telle attribution des actions des Sociétés Récipiendaires est faite en fonction de la détention d'actions ordinaires dans la Société Transférante de chaque actionnaire de la Société Transférante à la date de l'assemblée générale des actionnaires de la Société Transférante approuvant la Scission, tel que cela apparaît dans le registre des actionnaires nominatives de la Société Transférante et dans la confirmation reçue par la Société Transférante par le Dépositaire.

10. Documents disponibles pour examen. Les actionnaires des Sociétés ont le droit d'examiner aux sièges sociaux des Sociétés, au moins un mois avant la date des assemblées générales des actionnaires appelées à se prononcer sur le Projet de Scission, les documents suivants:

- ce Projet de Scission;
- les comptes annuels audités ainsi que les rapports de gestion de la Société Transférante des trois derniers exercices clôturés aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014;
- les comptes annuels ainsi que le rapport de gestion de la Société Récipiendaire 1 de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014;
- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion de la Société Récipiendaire 2 des trois derniers exercices clôturés aux 31 décembre 2012, 2013 et 2014;
- le rapport préparé par le conseil d'administration de chacune des Sociétés relativement au Projet de Scission; et
- le rapport d'expert indépendant établi pour chacune des Sociétés relativement au Projet de Scission conformément à l'article 294 de la Loi.

Tout actionnaire peut obtenir une copie de ces documents sans frais et sur simple demande.

11. Formalités de la Scission. La Société Récipiendaire 1 effectuera à ses frais toutes les formalités (y compris toutes les formalités de dépôts et de publications) requises par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles afin de mettre en œuvre et d'assurer l'effectivité du transfert des Activités Transférées 1 de la Société Transférante à la Société Récipiendaire 1.

La Société Récipiendaire 2 effectuera à ses frais toutes les formalités (y compris toutes les formalités de dépôts et de publications) requises par la Loi, qui sont nécessaires ou utiles afin de mettre en œuvre et d'assurer l'effectivité du transfert des Activités Transférées 2 de la Société Transférante à la Société Récipiendaire 2.

Dans la mesure où la Loi l'impose, ou si cela est jugé nécessaire ou utile, les Sociétés devront signer tout contrat ou document qui serait requis pour effectuer le transfert de l'actif et du passif relatif aux Activités Transférées de la Société Transférante aux Sociétés Récipiendaires.

[la page de signature suit]

Signé à Luxembourg, le 23.06.2015.

Société Anonyme des Chaux de Contern
Au nom et pour le compte de son conseil d'administration
Robert Dennewald
Président du Conseil d'Administration

Deschtelratt S.A.
Au nom et pour le compte de son conseil d'administration
Jan Knoblauch
Administrateur

Tetris S.A.
Au nom et pour le compte de son conseil d'administration
Jan Knoblauch
Administrateur

Référence de publication: 2015098649/336.

(150108439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Bloomage Meso Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de merl.
R.C.S. Luxembourg B 197.878.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bloomage Meso Investment Limited, a company organized and existing under the laws of the Hong Kong Special Administrative Region (“Hong Kong”), People’s Republic of China (“China”), with registered office at Suites 2001-2006, 20/F Jardine Hs, 1 Connaught Place Central, Hong Kong, and registered with the Hong Kong Companies Registry, under number 2225677,

here represented by Ms. Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Hong Kong, China on June 5th, 2015.

Which proxy, initialled “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, has requested that the notary draw up the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme) (the “Company”) which it declared to establish.

Chapter I. - Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a public limited company (société anonyme), under the company name “Bloomage Meso Holdings S.A.” which will be governed by the present Articles of Incorporation (the “Articles”) as well as by the applicable laws of Luxembourg and particularly by the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “1915 Law”).

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, is authorized to change the address of the Company within the municipality of the Company’s registered office. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.2 In the event that the Board of Directors or the sole Director, as the case may be, should determine that political, economic or social events of an exceptional nature will occur or are imminent that are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company’s nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company.

2.3 The Company may maintain subsidiaries and branches both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Object.

3.1 The Company’s object is the holding of equity and interests in any form, through the purchase, exchange, development or any other manner, in other Luxembourg or foreign companies or enterprises, as well as the holding, management, control and development of those participations. The Company can also transfer those participations through sale, exchange or otherwise.

3.2 The Company can, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly carry out all transactions associated with real property and the rights connected thereto, including but not limited to the acquisition, development, sale, management and/or rental of real property.

3.3 The Company can also create, acquire, develop, sell, exchange or take an interest in any other manner in all patents, trademarks and any other intangible and intellectual property rights, without limitation, as well as in any other rights attaching or connected thereto.

3.4 The Company can borrow in any manner, particularly, without limitation, through the issue of convertible or non-convertible bonds, or through bank or shareholder loans, and can grant capital, loans, advances or guarantees to or for the benefit of other companies in which the Company may or may not hold a direct or indirect interest that belong to the same group or are connected in any manner.

3.5 The Company can hold an interest, through purchase, exchange, development, or any other manner, in all financial instruments, in the broadest sense of the term, particularly in shares and other securities similar to shares, shares in companies and collective investment vehicles, bonds and other debt instruments, certificates of deposit, deposit bonds and negotiable instruments, securities conferring the right to acquire shares, bonds or other securities through subscription, purchase or exchange, financial futures and securities providing for cash settlement (excluding payment instruments),

including money market instruments, all other securities representing rights of ownership, claims or real property, all instruments relating to underlying financial interests, indexes, raw materials, precious metals, commodities, metals or merchandise, to other goods or risks, debts relating to the foregoing items, whether those financial instruments are represented by a certificate or not, are transferable in bearer or registered form, endorsable, non-endorsable, and regardless of the law applicable to them.

3.6 The Company can carry out all industrial, commercial, financial, movable property or real estate transactions directly or indirectly associated with, in whole or in part, the foregoing sectors without however engaging in a regulated activity.

3.7 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement with any party or execute any document that it considers necessary or useful for the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro), divided into 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 31 (thirty-one euro) each, all of which are fully paid up.

6. Form of the Shares.

6.1 The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

6.2 The shares are in registered form.

7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

8. Modification of Capital.

8.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. - Bonds, Notes and other Debt Instruments

9. Registered or Bearer Form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. - Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

10. Board of Directors.

10.1 If there is more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors, consisting of at least three (3) members, Class A and Class B Directors, who need not be shareholders. If the Company is established by one (1) shareholder or if at a general shareholders meeting the Company has a single shareholder, the Board of Directors can be limited to one (1) Director until the following annual general shareholders meeting.

10.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are eligible for reappointment. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They shall remain in such capacity until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

10.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

11. Meetings of the Board of Directors.

11.1 The Board of Directors shall elect a Chairman from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

11.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. Convening notices shall be issued and sent at least two (2) days before the meeting unless in an emergency, the nature of which must be set forth in the Board of Director meeting minutes. The Directors can be convened orally, in writing or by any appropriate means of telecommunication. In the event that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

11.3 The Board of Directors can validly meet and take decisions only if a majority of members is present or represented by proxies, and when at least one Class A Director and one Class B Director are either present or represented. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by telephone to be confirmed in writing at a later stage.

11.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In the event of a tie, the Chairman has a casting vote.

11.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director is able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, in which case such Directors shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all Directors in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

11.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided that in such latter event such vote is confirmed in writing.

11.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman of the Board or any Director present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Directors.

11.9 When a legal person is appointed member of the Board of Directors or sole Director, that legal person must inform the Company of the name of the natural person it has appointed to act as its permanent representative in carrying out its mandate.

12. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors or the sole Director, as the case may be.

13. Delegation of Powers.

13.1 The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, may delegate its powers to conduct the day-to-day management and affairs of the Company and the representation of the Company for such day-to-day management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders.

13.2 The Board of Directors may also confer special powers and special mandates to any person, who need not be a Director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

14. Representation of the Company. In dealing with third parties, the Company shall be bound in all circumstances by the signature of the sole Director, if there is a sole Director, or by the joint signature of any two (2) of the members of the Board of Directors, one of who must be a Class B Director, if there is more than one (1) Director, or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be granted by a special power of attorney.

However, the signature of the B Director shall suffice to validly represent the Company in its dealings with government administrations.

15. Statutory Auditor.

15.1 The Company shall be supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration, and functions. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years. In the event that the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for six (6) years from the date of their election.

15.2 The statutory auditors are eligible for re-appointment.

Chapter V. - General Meeting of Shareholders

16. Powers of the General Meeting of Shareholders.

16.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.2 In the event that the Company has a sole shareholder, such shareholder will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

16.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

16.4 The general meeting shall elect officers comprising a chairman, a secretary, and a scrutineer, who need not be shareholders or Directors of the Company.

16.5 Unless otherwise provided by law or by these Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by a simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

16.6 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Company's Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendment to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by

the Articles or by law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-thirds majority of the shareholders present or represented.

16.7 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

16.8 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that asks to execute such minutes.

16.9 In the case of a sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

17. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is to be held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third Thursday of May, at 10 a.m. If this date is a holiday in Luxembourg, the annual general meeting will take place on the next business day.

18. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting must be convened at the request of the shareholders which together represent one-tenth of the capital of the Company.

19. Votes. Each share is entitled to one (1) vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. - Business Year, Distribution of Profits

20. Business Year.

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

20.2 The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one (1) month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditors, who shall make a report containing comments on such documents.

21. Distribution of Profits.

21.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one-tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors or the sole Director may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. - Applicable Law

23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law, as amended.

Transitory Provisions

1) By way of exception to Article 20.1 of these Articles, the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2015.

2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2016.

Subscription and Payment

All 1,000 (one thousand) shares, representing the entirety of the Company's share capital have been entirely subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	Percentage of share capital
Bloomage Meso Investment Limited	1,000	EUR 31,000	100%

All of these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to the availability of that sum.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The notary has estimated the costs, expenses, fees and charges, in any form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about EUR 1,500 (one thousand five hundred euro).

First resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 55-57, rue de Merl, L-2146, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of Directors is set at three (3), and the following individuals have been elected Director for a maximum period of six (6) years, their mandates expiring on the annual general meeting of shareholders to be held in 2021:
 - a. Class A Director - Ms. Yan ZHAO, Director and Chairman, born on July 18th, 1966, in Yunnan, China, and residing professionally at 23/F, Tower D, Central, International Trade Center, 6A Jianguomenwai Avenue, Chaoyang District, Beijing, China;
 - b. Class A Director - Mr. Xuekun JIN, Director and Chief Executive Officer, born on January 18th, 1965, in Liaoning, China, and residing at professionally at 23/F, Tower D, Central, International Trade Center, 6A Jianguomenwai Avenue, Chaoyang District, Beijing, China; and
 - c. Class B Director - Mr. Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat à la Cour, born on February 10th, 1979, in Chaumont, France, and residing professionally at 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Magister Audit Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the RCS under number B 183.813, represented by its sole manager, Mr. Augustin LAURENT, has been appointed statutory auditor.
4. Mr. Xuekun JIN, prenamed, has been named Chairman of the Board of Directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that at the request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Bloomage Meso Investment Limited, une société constituée sous les lois de la Région Spécial Administrative de Hong Kong («Hong Kong»), République populaire de Chine (la «Chine»), ayant son siège social à Suites 2001-2006, 20/F Jardine Hs, 1 Connaught Place Central, Hong Kong, et immatriculée auprès Hong Kong Companies Registry, sous le numéro 2225677,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé à Hong Kong, Chine le 5 juin 2015.

Laquelle procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en tant qu'unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentaire de dresser le présent acte constitutif d'une société anonyme (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Bloomage Meso Holdings S.A.» régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Sièges sociaux.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration où l'Administrateur unique, en cas de nomination d'un seul Administrateur, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des actionnaires délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

2.2 Si le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise.

2.3 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la prise de participations et d'intérêts sous quelque forme que ce soit, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la détention, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

3.2 La Société peut, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, réaliser directement ou indirectement toutes opérations liées à des biens immobiliers et des droits y attachés, y compris mais ne se limitant pas à l'acquisition, le développement, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3 La Société peut également constituer, acquérir, mettre en valeur, vendre, échanger ou s'intéresser de toute autre manière à tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi qu'à tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

3.4 La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à ou au profit d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, appartenant au même groupe ou liées d'une manière ou d'une autre, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.5 La Société pourra s'intéresser, par achat, échange, mise en valeur ou de toute autre manière à tous les instruments financiers dans l'acception la plus large du terme, et notamment toutes les valeurs mobilières et autres titres, notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire; tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, les créances relatives aux différents éléments ci-avant énumérés ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

3.6 La Société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie aux secteurs précités sans pour autant exercer une activité réglementée.

3.7 La Société peut prendre toute mesure requise et conclure et/ou exécuter toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention avec toute autre partie ou signer tout document qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à 31.000,- EUR (trente et un mille euros), divisé en 1.000 (mille) actions avec une valeur nominale de 31,- EUR (trente et un euros) chacune, entièrement libérées.

6. Nature des actions.

6.1 Les actions peuvent être créées en certificats indiquant une ou plusieurs actions, déterminé par l'actionnaire.

6.2 Les actions sont en forme nominative.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

8. Modification du Capital.

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. - Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette

9. Nominatif ou au Porteur. La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. - Administrateurs, Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes

10. Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) membres au moins, des Administrateurs de Catégorie A et de Catégorie B, actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du Conseil d'Administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

10.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

10.3 En cas de vacance du poste d'un Administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1 Le Conseil d'Administration doit élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Chaque convocation devra être établie au moins deux (2) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration. Les convocations peuvent être faites aux Administrateurs oralement, par écrit ou par tout moyen de télécommunication approprié. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

11.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et lorsqu'au moins un Administrateur de Catégorie A et un Administrateur de Catégorie B sont présents ou représentés. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

11.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.5 L'utilisation de la vidéoconférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

11.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

11.7 Les votes pourront également s'exprimer par tous autres moyens généralement quelconques tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

11.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou un autre membre du Conseil d'Administration. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux (2) Administrateurs.

11.9 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du Conseil d'Administration ou Administrateur unique, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat.

12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la

Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur unique.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

13.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spécifiques et mandats à toutes personnes Administrateurs ou non, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

14. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances en cas d'Administrateur unique par la signature individuelle de cet Administrateur, en cas de pluralité d'Administrateurs par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil d'Administration, dont un sera obligatoirement un Administrateur de Catégorie B, ou par la seule signature de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné par mandat spécial.

La signature de l'Administrateur de Catégorie B sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

15. Commissaire aux Comptes.

15.1 Un ou plusieurs commissaires aux comptes sont nommés par le Conseil d'Administration qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six (6) années. Les commissaires aux comptes élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

15.2 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V. - Assemblée Générale des actionnaires

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.2 Lorsque la Société comporte un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

16.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze (15) jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

16.4 L'assemblée générale des actionnaires élit un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur qui peuvent ne pas être actionnaires ou Administrateurs de la Société.

16.5 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions votées, quelles que soient la portion du capital représentée.

16.6 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une quelconque disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes prescrites par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

16.7 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16.8 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès-verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

16.9 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès-verbal signé par ce dernier.

17. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 10 heures. Si la date de l'assemblée s'avérait être un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

18. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

19. Votes. Chaque action donne droit à une (1) voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

20. Année sociale.

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

20.2 Le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un (1) mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux commissaires aux comptes qui commenteront ces documents dans leur rapport.

21. Répartition des bénéfices.

21.1 Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

22. Dissolution, Liquidation.

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. - Loi Applicable

23. Loi Applicable. La Loi de 1915 et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 20.1 des présents Statuts, la première année sociale commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2015.

2) La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Toutes les 1.000 (mille) actions représentant l'intégralité du capital de la Société ont été entièrement souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	Pourcentage du capital social
Bloomage Meso Investment Limited	1.000	31.000,- EUR	100%

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

Résolution de l'actionnaire unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre d'Administrateurs est fixé à trois (3) et sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2021:

a. Administrateur de Catégorie A - Madame Yan ZHAO, Administrateur et Présidente, née le 18 juillet 1966, en Yunnan, Chine, et demeurant professionnellement à 23/F, Tower D, Central, International Trade Center, 6A Jianguomenwai Avenue, Chaoyan District, Beijing, Chine;

b. Administrateur de Catégorie A - Monsieur Xuekun JIN, Administrateur et PDG, né le 18 janvier 1965, en Liaoning, Chine, et demeurant professionnellement à 23/F, Tower D, Central, International Trade Center, 6A Jianguomenwai Avenue, Chaoyan District, Beijing, Chine; et

c. Administrateur de Catégorie B - Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat à la Cour, né le 10 février 1979, à Chaumont, France, et demeurant professionnellement à 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société Magister Audit Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 45, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 183.813, représentée par son gérant unique, Monsieur Augustin LAURENT.

4. Monsieur Xuekun JIN, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par ses nom, prénom, qualité et demeure, a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, Actes Civils 2, le 19 juin 2015. 2LAC/2015/13761. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015099247/513.

(150109879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2015.

Capital International Fund Japan, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion de CAPITAL INTERNATIONAL FUND JAPAN entrant en vigueur le 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 26 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015100293/10.

(150110833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Crèche II Nido Rodange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4807 Rodange, 101, rue Nicolas Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 179.169.

Crèche II Nido S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4418 Soleuvre, 110, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 161.759.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de juin,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, (Grand-duché de Luxembourg),

Ont Comparu:

(1) Crèche II Nido Rodange S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 101, rue Nicolas Bieber, L-4807 Rodange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179169 (la «Société Absorbante»), ici représentée par Madame Sofia DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration annexée,

(2) Crèche II Nido S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 110, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161759 (la «Société Absorbée»), ici représentée par Madame Sofia DA CHAO CONDE, prénommée, en vertu d'une procuration annexée,

La Société Absorbante et la société Absorbée sont dénommées ensemble les «Sociétés Fusionnées».

1. Description de la fusion. La Société Absorbante détient 100% du capital social de la Société Absorbée.

La Société Absorbante prévoit de fusionner et d'absorber la Société Absorbée selon les modalités de la procédure de fusion simplifiée (ci-après la «Fusion») conformément aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

2. Modalités de la fusion.

2.1. Renseignements généraux concernant les Sociétés Fusionnées (art. 261 (2) a) de la Loi)

a) La Société Absorbante

Crèche Il Nido Rodange S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 101, rue Nicolas Biever, L-4807 Rodange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179169.

Crèche Il Nido Rodange S.à r.l., a été constituée pour une durée illimitée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, de résidence à Pétange, en date du 24 juillet 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2287 du 18 septembre 2013. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Son capital social s'élève à 12.400 EUR divisé en 100 parts sociales avec valeur nominale de 124 EUR chacune, toutes entièrement libérées.

b) La Société Absorbée

Crèche Il Nido S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 110, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161759.

Crèche Il Nido S.à r.l., a été constituée pour une durée illimitée suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 24 juin 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1981 du 27 août 2011. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Son capital social s'élève à 12.500 EUR divisé en 100 parts sociales avec valeur nominale de 125 EUR chacune, toutes entièrement libérées.

2.2. Date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable (art. 261 (2) e) de la Loi)

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies, pour compte de la Société Absorbante, est le 1^{er} janvier 2015.

2.3. Droits conférés aux Associés ou Porteurs de titres (article 261(2) f) de la Loi)

Il n'y a pas lieu, pour la Société Absorbante, de proposer des droits ou mesures aux associés jouissant de droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales.

2.4. Avantages particuliers attribués aux membres du conseil d'administration / administrateur unique ou aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnées (art. 261 (2) g) de la Loi)

Aucun avantage particulier n'est attribué ni aux membres du Conseil d'Administration / administrateur délégués ni aux commissaires aux comptes des Sociétés Fusionnées.

2.5. Date d'effet de la Fusion entre les Sociétés Fusionnées

Sous réserve du point 3.5 ci-dessous, la Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnées un mois après la publication du présent Projet de Fusion dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association) en vertu de l'article 9 de la Loi (la «Date d'Effet»).

3. Mentions complémentaires.

3.1. La Fusion aura pour effet le transfert des tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante en accord avec les dispositions de l'article 274 de la Loi.

3.2. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la Fusion et au transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante et communiquera toutes informations utiles à ses associés de la manière prescrite par la Loi.

3.3. La Fusion sera réalisée en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux Sociétés Fusionnées.

3.4. Les associés de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la Date d'Effet, de prendre connaissance au siège social de la Société Absorbante des documents indiqués à l'article 267 (1) a) b) et c) de la Loi et peuvent en obtenir une copie intégrale sur demande.

3.5. Un ou plusieurs associés détenant au moins 5% du capital de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins pour exiger la convocation d'une assemblée générale des associés de la Société Absorbante (ci-après l'«Assemblée») appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

3.6. A défaut de convocation d'une Assemblée ou de rejet du Projet de Fusion par celle-ci, la Fusion deviendra définitive à l'égard des tiers à la date de la publication du certificat établi par le notaire dans le journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) en vertu des articles 273 (1) et 9 de la Loi.

3.7. La Société Absorbée cessera d'exister et toutes les parts sociales qu'elle a émises seront annulées.

3.8. Les Sociétés Fusionnées se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement des impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits titre de la Fusion, comme indiqué ci-après.

3.9. Décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil d'administration de la Société Absorbée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la Date d'Effet.

3.10. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante au 101, rue Nicolas Biever, L-4807 Rodange, Grand-duché de Luxembourg.

3.11. Suivant la Date d'Effet, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous les actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous les contrats, archives et informations relatifs aux éléments et droits apportés.

Le présent Projet de Fusion sera déposé auprès du registre de commerce et des sociétés et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, un mois au moins avant que l'opération ne prenne effet entre les Sociétés Fusionnées, conformément à l'article 262 et 279 a) de la Loi pour chacune des Sociétés Fusionnées.

Le notaire soussigné atteste la légalité du présent Projet de Fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: EAC/2015/14262. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015100325/101.

(150110447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Ampega CrossoverPlus Rentenfonds, Fonds Commun de Placement.

Für den Fonds gilt das Sonderreglement, welches am 01. Juni 2015 in Kraft trat. Das Sonderreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Köln, den 01. Juni 2015.

Ampega Investment GmbH
Charles-de-Gaulle-Platz 1
50679 Köln
Unterschriften

Durch Beschluss der Ampega Investment GmbH in ihrer Eigenschaft als Kapitalverwaltungsgesellschaft mit Zustimmung von der Hauck & Aufhäuser Privatbankiers KGaA, Niederlassung Luxemburg, die die Depotbankdienstleistungen erbringt wird das Sonderreglement des Ampega CrossoverPlus Rentenfonds wie folgt wiedergegeben:

Sonderreglement

Für den Ampega CrossoverPlus Rentenfonds („Fonds“) ist das Allgemeine Verwaltungsreglement, dessen Hinterlegungsvermerk am 30. Juni 2015 im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations („Memorial“), dem Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, veröffentlicht wurde, einschließlich aller zukünftigen Änderungen integraler Bestandteil.

Ergänzend bzw. abweichend gelten die Bestimmungen des nachstehenden Sonderreglements, das am 01. Juni 2015 in Kraft trat und dessen Hinterlegungsvermerk letztmals am 20. Januar 2014 im Mémorial veröffentlicht wurde.

Art. 1. Anlagepolitik.

1. Das Hauptziel des Fonds Ampega CrossoverPlus Rentenfonds besteht in einem stetigen Wertzuwachs der eingebrachten Anlagemittel.

2. Das Fondsvermögen wird dabei nach dem Grundsatz der Risikostreuung angelegt. Die Anlagepolitik umfasst, entsprechend der detaillierten Beschreibung im Verkaufsprospekt, die Anlage in Wertpapieren internationaler Emittenten und sonstigen zulässigen Vermögenswerten einschließlich flüssiger Mittel.

3. Für das Fondsvermögen werden keine Anteile an anderen Investmentfonds erworben.

Art. 2. Anteile.

1. Anteile lauten auf den Inhaber. Sie werden in jeder von der Kapitalverwaltungsgesellschaft zu bestimmenden Stückelung ausgegeben. Sofern eine Verbriefung in Globalzertifikaten erfolgt, besteht kein Anspruch auf Auslieferung effektiver Stücke. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt. Soweit die Anteile in Buchform durch Übertrag auf Wertpapierdepots ausgegeben werden, kann die Kapitalverwaltungsgesellschaft Anteilsbruchteile bis zu 0,001 Anteilen ausgeben.

2. Anteile an dem Fonds sind frei übertragbar.

3. Es können ausschüttende und thesaurierende Anteile ausgegeben werden. Alle Anteile sind vom Tage ihrer Ausgabe an in gleicher Weise an Erträgen, Kursgewinnen und am Liquidationserlös berechtigt. Für Ausschüttungen bei ausschüttenden Anteilen wird auf Artikel 4 dieses Sonderreglements verwiesen.

Art. 3. Währung, Bewertungstag, Ausgabe und Rücknahme von Anteilen; Einstellung der Berechnung des Anteilwertes.

1. Fondswährung ist der Euro.

2. Bewertungstag ist jeder Tag, der zugleich Bankarbeitstag in Luxemburg und in Frankfurt am Main ist.

3. Anteile werden an

-, Euro pro Monat für jede weitere, die erste überschreitende Anteilscheinklasse einbehalten, jedem Bewertungstag, zu einem dem Anleger unbekanntem Ausgabepreis, ausgegeben. Ausgabepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements zuzüglich einer Verkaufsprovision. Die Höhe der Verkaufsprovision wird im Verkaufsprospekt definiert. Die Verkaufsprovision wird zugunsten der Vertriebsstellen erhoben. Der Ausgabepreis kann sich um Gebühren oder andere Belastungen erhöhen, die in den jeweiligen Vertriebsländern anfallen.

Die Zahlung des Ausgabepreises erfolgt innerhalb von zwei Bankarbeitstagen (die zugleich Bankarbeitstage in Luxemburg und in Frankfurt am Main sind) nach dem entsprechenden Bewertungstag in der Währung des Fonds.

Die Kapitalverwaltungsgesellschaft kann der Zeichnung von Anteilen Bedingungen unterwerfen sowie Zeichnungsfristen und Mindestzeichnungsbeträge festlegen. Dies findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Zum Schutz der Anleger wird die Kapitalverwaltungsgesellschaft keine mit dem Market Timing verbundenen Praktiken zulassen und sich das Recht vorbehalten, Zeichnungsaufträge von einem Anleger abzulehnen, den die Kapitalverwaltungsgesellschaft verdächtigt, solche Praktiken einzusetzen, und gegebenenfalls die notwendigen Maßnahmen zu ergreifen.

4. Die Kapitalverwaltungsgesellschaft kann, im Einklang mit den gesetzlichen Bestimmungen des Großherzogtums Luxemburg, Anteile gegen Lieferung von Wertpapieren ausgeben, sofern ein Zeichner diese Vorgehensweise verlangt und vorausgesetzt, dass diese Wertpapiere in den Rahmen der Anlagepolitik sowie der Anlagebeschränkungen des Fonds passen. Im Zusammenhang mit der Ausgabe von Anteilen gegen Lieferung von Wertpapieren muss der Wirtschaftsprüfer des Fonds ein Gutachten zur Bewertung der einzubringenden Wertpapiere erstellen. Die Kosten einer in der vorbeschriebenen Weise durchgeführten Ausgabe von Anteilen trägt der entsprechende Zeichner.

5. Der Ausgabepreis ist innerhalb von zwei Bankarbeitstagen (die zugleich Bankarbeitstage in Luxemburg und in Frankfurt am Main sind) nach dem entsprechenden Bewertungstag zahlbar.

6. Anteile werden an jedem Bewertungstag im Sinne von Artikel 3 Nr. 2 dieses Sonderreglements, zu einem dem Anleger unbekanntem Rücknahmepreis, zurückgenommen. Rücknahmepreis ist der Anteilwert gemäß Artikel 7 des Allgemeinen Verwaltungsreglements. Dabei kann eine Rücknahmeprovision verlangt werden. Wird eine Rücknahmeprovision verlangt, so findet dies Erwähnung im Verkaufsprospekt.

7. Die Zahlung des Rücknahmepreises erfolgt innerhalb von zwei Bankarbeitstagen in Luxemburg nach dem entsprechenden Bewertungstag in der Währung des entsprechenden Fonds.

8. Für den Fonds kann die Anteilwertberechnung unter den Voraussetzungen und entsprechend dem Verfahren gemäß Artikel 8 des Allgemeinen Verwaltungsreglements eingestellt werden.

Art. 4. Ausschüttungen.

1. Die Kapitalverwaltungsgesellschaft kann beschließen, die Nettoerträge des Fonds, die der jeweiligen Anteilklasse zuzurechnen sind, auszuschütten. Zur Ausschüttung können die ordentlichen Erträge aus Zinsen und/oder Dividenden abzüglich Kosten („ordentliche Nettoerträge“) sowie netto realisierte Kursgewinne kommen.

2. Ferner können die nicht realisierten Kursgewinne sowie sonstige Aktiva zur Ausschüttung gelangen, sofern das Nettofondsvermögen aufgrund der Ausschüttung nicht unter die Mindestgrenze gemäß Artikel 1 Absatz 1 des Allgemeinen Verwaltungsreglements sinkt.

Art. 5. Verwahrstelle. Depotbank ist die Hauck & Aufhäuser Privatbankiers KGaA. Die Depotbank ist ein deutsches Kreditinstitut mit Erlaubnis zum Betreiben von Bankgeschäften im Sinne des § 1 Abs. 1 des deutschen Kreditwesengesetzes (KWG). Sie hat ihren Sitz in Frankfurt am Main und ist eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Frankfurt am Main unter HRB 20065.

Die Depotbank erbringt ihre Depotbankdienstleistungen durch ihre Niederlassung Luxemburg. Die Hauck & Aufhäuser Privatbankiers KGaA Niederlassung Luxemburg ist zur Erbringung derartiger Dienstleistungen im Rahmen der Niederlassungsfreiheit in der Europäischen Union gemäß dem Luxemburger Gesetz vom 5. April 1993 über den Finanzsektor

(einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen) berechtigt. Sie hat ihren Sitz in Luxemburg und ist eingetragen im Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S.) unter der Nummer B 175937.

Art. 6. Kosten.

1. Die Kapitalverwaltungsgesellschaft erhält aus dem Netto-Fondsvermögen eine Vergütung von bis zu 0,90 % p.a., die täglich auf das Netto-Fondsvermögen der jeweiligen Anteilklasse des vorangegangenen Bewertungstages berechnet und monatlich nachträglich ausgezahlt wird. Die Höhe der Vergütung der Kapitalverwaltungsgesellschaft findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Die Vergütung versteht sich zuzüglich einer eventuell anfallenden Mehrwertsteuer.

2. Die Verwahrstelle erhält aus dem Netto-Fondsvermögen eine jährliche Vergütung in Höhe von bis zu 0,10 % p.a., die täglich auf das Netto-Fondsvermögen der jeweiligen Anteilklasse des vorangegangenen Bewertungstages berechnet und monatlich nachträglich ausgezahlt wird, wobei die Vergütung mindestens 750,- Euro pro Monat beträgt. Daneben erhält sie Bearbeitungsgebühren und bankübliche Spesen. Die Höhe der Vergütung der Verwahrstelle findet Erwähnung im Verkaufsprospekt.

Darüber hinaus wird von der Verwahrstelle ein Fixum in Höhe von 200

Diese Vergütungen verstehen sich zuzüglich einer eventuell anfallenden Mehrwertsteuer.

3. Die Gründungskosten werden im Fondsvermögen innerhalb des ersten Geschäftsjahres abgeschrieben.

4. Daneben können dem Fondsvermögen die weiteren Kosten gemäß Artikel 14 des Allgemeinen Verwaltungsreglements belastet werden.

5. Die Kapitalverwaltungsgesellschaft, die Verwahrstelle und der Fondsmanager können aus ihren Erlösen Vertriebs- und Marketingmaßnahmen der Vermittler unterstützen und wiederkehrende Vertriebsprovisionen und Vertriebsfolgeprovisionen zahlen. Die Höhe dieser Provisionen wird in der Regel in Abhängigkeit vom vermittelten Fondsvolumen bemessen.

6. Die Kostengesamtbelastung im Hinblick auf den Fonds bzw. seiner Anteilklassen findet Erwähnung im Jahresbericht des Fonds.

Art. 7. Rechnungsjahr. Das Rechnungsjahr des Fonds endet jedes Jahr am 30. Juni, erstmals am 30. Juni 2014.

Art. 8. Dauer des Fonds. Der Fonds ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 9. Auflösung des Fonds. Die Kapitalverwaltungsgesellschaft kann jederzeit den bestehenden Fonds auflösen, sofern das Netto-Fondsvermögen unter einen Betrag fällt, der von der Kapitalverwaltungsgesellschaft als Mindestbetrag für die Gewährleistung einer effizienten Verwaltung des Fonds angesehen wird und auf 3 Millionen Euro festgesetzt wurde sowie im Falle einer Änderung der wirtschaftlichen und/oder politischen Rahmenbedingungen. Die Auflösung des Fonds wird zuvor veröffentlicht.

Nach Auflösung des Fonds wird die Kapitalverwaltungsgesellschaft den Fonds liquidieren. Dabei werden die dem Fonds zuzuordnenden Vermögenswerte veräußert sowie die dem Fonds zuzuordnenden Verbindlichkeiten getilgt. Der Liquidationserlös wird an die Anteilhaber im Verhältnis ihres Anteilbesitzes ausgekehrt. Die nach Abschluss der Liquidation des Fonds nicht abgeforderten Liquidationserlöse werden gemäß der in Artikel 12 Nr. 4 des Allgemeinen Verwaltungsreglements enthaltenen Regelung entsprechend für sämtliche verbleibenden und nicht eingeforderten Beträge hinterlegt.

Art. 11. Verschmelzung des Fonds. Die Kapitalverwaltungsgesellschaft kann jederzeit durch Beschluss der Geschäftsführung gemäß den im Gesetz von 2010 benannten Bedingungen und Verfahren beschließen, den Fonds in einen anderen Organismus für gemeinsame Anlagen in Wertpapieren („OGAW“), der von derselben Kapitalverwaltungsgesellschaft verwaltet wird oder der von einer anderen Kapitalverwaltungsgesellschaft verwaltet wird, zu verschmelzen, wobei dieser andere OGAW sowohl in Luxemburg als auch in einem anderen Mitgliedstaat niedergelassen sein kann. Abweichend von den Bestimmungen betreffend die Verschmelzung des Fonds in Artikel 13 des Allgemeinen Verwaltungsreglements, die im Übrigen analog gelten, kann die Kapitalverwaltungsgesellschaft eine Verschmelzung beschließen, wenn das Netto-Fondsvermögen den Betrag von EUR 3.000.000 unterschreitet.

Das Sonderreglement tritt am 01. Juni 2015 in Kraft.

Luxemburg, den 12. Mai 2015.

Ampega Investment GmbH

Charles-de-Gaulle-Platz 1

50679 Köln

Hauck & Aufhäuser Privatbankiers KGaA, Niederlassung Luxemburg

Christian ... / Christian Flesch

Référence de publication: 2015100506/135.

(150108979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

NREP New Transaction Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 183.905.

NREP Transactions Holding 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.125,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.050.

Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée

I, Jacques KESSELER, Notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, hereby attest and certify that:

Pursuant to a merger proposal (the "Merger Proposal") enacted by a notarial deed drawn up by Me Francis KESSELER, then notary residing in Esch/Alzette, on March 11, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 865 of March 30, 2015, NREP New Transaction Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183.905 (the "Company") has planned to merge with NREP Transactions Holding 4 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 125.050 (the "Absorbed Company") by way of absorption of the Absorbed Company by the Company and without liquidation of the Absorbed Company.

The simplified merger by absorption between the Company and the Absorbed Company has been operated in accordance with the provisions of Sub-Section III of Section XIV of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Law"), (the "Merger").

All the formalities required under the Luxembourg Company Law in relation to the Merger have been accomplished and, in particular, the conditions as provided for under Article 279 of the Luxembourg Company Law were observed as follows:

- the publication of the Merger Proposal in the Mémorial was made at least one (1) month before the Merger took effect between the parties;
- the documents specified in Article 267, paragraph 1) a), b) and c) were made available to the shareholders of the Company at least one (1) month before the Merger took effect between the parties;
- no shareholder of the Company, holding at least 5% of the shares in the subscribed capital of the Company, required, during the period of one (1) month following the publication of the Merger Proposal in the Mémorial, the convening of an extraordinary general meeting of shareholders of the Company in order to decide whether to approve the Merger.

From an accounting point of view, the operations of the Absorbed Company are considered as accomplished for the account of the Company as from 1st January 2015.

Therefore the Merger, already effective among the merging companies as more than one (1) month has elapsed following the publication of the Merger Proposal in the Mémorial, on 30 March 2015, will become effective vis-à-vis third parties one day after the publication of this certificate in the Mémorial.

After the publication of the present certificate in the Mémorial, the following consequences of the Merger shall take effect vis-à-vis third parties:

- the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company;
- the dissolution of the Absorbed Company without liquidation;
- the cancellation of shares of the Absorbed Company;
- all other consequences, as listed in the Merger Proposal.

Certified in Pétange, on the 19th day of June 2015.

Suit la traduction française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Je soussigné, Maître Jacques KESSELER, Notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg certifie que:

Suivant un projet de fusion (le «Projet de Fusion») établi par acte de Maître Francis KESSELER, alors notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 865 du 30 mars 2015, NREP New Transaction Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.905 («la Société») a projeté de fusionner avec NREP

Transactions Holding 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.050 («la Société Absorbée») par absorption de la Société Absorbée par la Société et sans liquidation de la Société Absorbée.

La fusion simplifiée par voie d'absorption entre la Société et la Société Absorbée a été opérée suivant les dispositions des de la Sous-section III de la Section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), (la «Fusion»).

Toutes les formalités requises par la Loi sur les Sociétés par rapport à la Fusion ont été accomplies et, en particulier les conditions prévues à l'Article 279 de la Loi sur les Sociétés ont été respectées de manière suivante:

- la publication du Projet de Fusion au Mémorial a été faite au moins un (1) mois avant que la Fusion ait pris effet entre les parties;

- les documents indiqués à l'Article 267, paragraphe 1) a), b) et c) ont été mis à disposition des associés de la Société au moins un (1) mois avant que la Fusion ait pris effet entre les parties;

- aucun associé de la Société détenant au moins 5% des actions du capital de la Société, n'a requis pendant le délai d'un (1) mois après la publication du Projet de Fusion au Mémorial, la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Du point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée sont considérées comme accomplies pour le compte de la Société au 1^{er} janvier 2015.

Ainsi, la Fusion, déjà effective entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication du Projet de Fusion au Mémorial, le 30 mars 2015, prendra effet à l'égard des tiers le jour après la publication au Mémorial du présent certificat.

Après la publication du présent certificat au Mémorial, les conséquences suivantes prendront effet à l'égard des tiers:

- le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société;

- la dissolution de la Société Absorbée sans liquidation;

- l'annulation des parts sociales de la Société Absorbée;

- toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le Projet de Fusion.

Ainsi certifié à Pétange, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015100655/85.

(150110452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 371.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.745.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of the month of June,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the sole member of NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 370,875 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.745, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich on June 27 2006, published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1780 of September 22, 2006 (the "Company"). The Articles of association of the Company were amended for the last time on January 28, 2014 and published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 965 of April 15, 2014.

THERE APPEARED:

NREP New Transaction Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, having a corporate capital of EUR 15,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 183.905, is the sole member (the "Sole Member") of the Company.

The Sole Member is here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

I. The Sole Member as duly represented declares that he has had notice and knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, and agrees to waive the notice requirements;

II. The present meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Confirmation of the availability of all required documents at the premises of the Company as per Article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the “Luxembourg Law”), at least one (1) month before the date of the present deed;
2. Approval of the merger between the Company and NREP Transactions Holding 1 S.à r.l.;
3. Approval of the capital increase and share exchange ratio;
4. Subscription of the new share;
5. Acknowledgment of the effective accounting date of the merger;
6. Subsequent modification of the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association of the Company;
7. Miscellaneous.

III. In accordance with the common draft terms of the merger (the “Merger”) adopted pursuant to a notarial deed dated of March 13, 2015, published in the Mémorial C on March 30, 2015 under number 867, the Company, as acquiring company, is considering merging with NREP Transactions Holding 1 S.à r.l. (the “Acquired Company”) a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of EUR 287,750 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.112 (together the “Merging Companies”).

The Sole Member of the Company represented as described above, requests the undersigned notary to act that the Extraordinary General Meeting, after having deliberated, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Member acknowledges having been presented, according to Articles 267 of the Luxembourg Law, one month before the date of the general meeting which shall decide on the common draft terms of the merger, all the following required documents at the premises of the Company:

- the common draft terms of the merger;
- the annual accounts of the Merging Companies for the last three (3) financial years;
- the accounting statements of the Merging Companies drawn up as at 31 December 2014.

Second resolution

The Sole Member, after having carefully examined all the documents listed in the first resolution, approves the Merger as contemplated by the common draft terms of the merger published in Luxembourg in the Mémorial C number 867, on March 30, 2015, which will lead to the absorption of the Company by the Acquiring Company.

Third resolution

The Sole Member approves the capital increase amounting to one hundred twenty five Euros (EUR 125) by the issuance of one (1) new ordinary share having a par value of one hundred twenty five Euros (EUR 125). The remaining of the counterpart of the assets and liabilities of the Acquired Company is booked as a merger premium in the Company for an amount of four million two hundred eleven thousand seven hundred ninety six Euro and fourteen cents (EUR 4,211,796.14);

The Company's capital is raised from its present amount of three hundred seventy thousand eight hundred seventy five Euros (EUR 370,875) to three hundred seventy one thousand Euros (EUR 371,000).

Fourth resolution

The newly issued share is allocated to the Sole Member of the Company.

Fifth resolution

From an accounting point of view, as from 1 January 2015, all transactions of the Acquired Company are treated as being those of the Company.

Sixth resolution

The first paragraph of article 6 of the Articles of Association of the Company is amended to reflect the change of its issued capital as follows:

“ **Art. 6.** The Company's capital is set at three hundred seventy one thousand Euros (EUR 371,000), represented by two thousand two hundred thirty-six (2,236) ordinary shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each (the “Ordinary Shares”) and by seven hundred thirty-two (732) preferred shares of a par value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125) each (the “Preferred Shares”), all fully subscribed and entirely paid up.”

Declaration

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the merger and all deeds, documents and formal requirements imposed by law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de NREP Transactions Holding 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 370 875 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.745, constituée suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, en date du 27 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 septembre 2006, numéro 1780 (la «Société»).

A COMPARU

NREP New Transaction Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ayant un capital social de 15 000 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.905, est l'Associé Unique (l'«Associé Unique») de la Société,

Ici représentée par Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, initiée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire soussigné, sera attachée au présent acte pour être enregistrée en même temps auprès des autorités de l'enregistrement.

I. L'Associé Unique représenté déclare qu'il a eu connaissance de l'ordre du jour avant la réunion et a accepté de renoncer aux exigences de convocation;

II. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Confirmation de la mise à disposition de tous les documents requis au siège de la Société conformément à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»);

2. Approbation de la fusion entre la Société et NREP Transactions Holding 1 S.à r.l.;

3. Approbation de l'augmentation de capital et du rapport d'échange;

4. Souscription de la nouvelle part sociale;

5. Approbation de la date d'effectivité comptable de la fusion;

6. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société;

7. Divers.

III. En vertu du projet commun de fusion (la «Fusion») adopté suivant un acte notarié en date du 13 mars 2015, publié au Mémorial C le 30 mars 2015 sous le numéro 867, la Société, en tant que société absorbante, doit fusionner avec NREP Transactions Holding 1 S.à r.l., (la «Société Absorbée»), une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 287 750 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.112 (ensemble les «Sociétés Fusionnantes»).

L'Associé Unique de la Société, représenté comme décrit ci-dessus, demande au notaire instrumentant de prendre acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique reconnaît avoir eu à sa disposition, conformément à l'Article 267 de la Loi luxembourgeoise, un mois avant la date de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le Projet commun de fusion, tous les documents suivants dans les locaux de la Société:

- le projet commun de fusion;

- les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois (3) derniers exercices;

- des situations comptables intérimaires des Sociétés Fusionnantes arrêtées au 31 décembre 2014.

Seconde résolution

L'Associé Unique, après avoir attentivement examiné tous les documents listés dans la première résolution, approuve la Fusion telle qu'envisagée par le projet commun de fusion publié au Luxembourg au Mémorial C le 30 mars 2015 sous le numéro 867, qui entraînera l'absorption de la Société Absorbée par la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve l'augmentation de capital d'un montant de cent vingt-cinq euros (125 EUR) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ordinaire d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125 EUR). La contrepartie restante des actifs et passifs de la Société Absorbée est enregistrée en tant que prime de fusion de la Société Absorbante pour un montant de quatre millions deux cent onze mille sept cent quatre-vingt-seize euros et quatorze cents (4 211 796,14 EUR);

Le capital de la Société augmentera donc de son montant actuel de trois cent soixante-dix mille huit cent soixante-quinze euros (370 875 EUR) à trois cent soixante et onze mille euros (371 000 EUR).

Quatrième résolution

La nouvelle part sociale émise est attribuée à l'Associé Unique de la Société.

Cinquième résolution

Toutes les opérations de la Société Absorbée effectuées à partir du 1^{er} janvier 2015, sont considérées, du point de vue comptable, comme accomplies pour le compte de la Société.

Sixième résolution

Le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société est modifié afin de refléter la modification de son capital social et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la Société est fixé à trois cent soixante et onze mille euros (371 000 EUR), représenté par deux mille deux cent trente-six (2 236) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires») et par sept cent trente-deux (732) parts sociales préférentielles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune (les «Parts Sociales Préférentielles») toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Déclaration

Le notaire soussigné atteste par les présentes l'existence et la légalité de la fusion et de tous les actes, documents et exigences formelles imposées à la Société par la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2015. Relation: EAC/2015/14267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015100657/172.

(150110440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.200,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015065193/10.

(150074550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2015.

SHCO 42 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 176.257.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 28 avril 2015:

- d'accepter avec effet au 1^{er} mai 2015, la démission de Mr Angelos Mylonas de ses fonctions de gérant de classe A de la Société;

- de nommer avec effet au 1^{er} mai 2015 et pour une durée indéterminée, Mr Angelos Papadakis, né le 9 mai 1984 à Athènes, Grèce, et ayant pour adresse privée: Etage 1 Appartement 7, 2 rue Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SHCO 42 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015065916/18.

(150075273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Belair House, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 183.782.

—
Extrait du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 21 avril 2015

7. Renouvellement du mandat du réviseur:

Le Conseil d'administration renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de Ernst & Young pour une durée de un an.

Référence de publication: 2015065458/10.

(150075083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Bilbao (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 178.436.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao (Luxembourg) S.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015065460/11.

(150075293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Befesa MidCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 55.089.743,51.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 177.697.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 (rectificatif du dépôt des comptes annuels au 31 Décembre 2014 déposé le 30/04/2015 L150074982) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bilbao MidCo S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015065461/12.

(150075624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

International Global SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.857.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 16 avril 2015 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a pris note de la démission de M. Pascal Chauvaux, Mme Michèle Berger et M. Frédéric Fasel au poste d'administrateur en date du 22 avril 2014.

2. L'Assemblée a ratifié la cooptation de M. Marc Wenda, M. Mike Kara et M. Nicolaus P. Bocklandt en remplacement de M. Pascal Chauvaux, Mme Michèle Berger et M. Frédéric Fasel avec effet au 22 avril 2014.

3. L'Assemblée a reconduit les mandats des administrateurs suivants:

- M. Marc Wenda, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Mike Kara, 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

- M. Nicolaus P. Bocklandt, 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé Deloitte Audit S.à.r.l. pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016.

International Global Sicav

Référence de publication: 2015066417/21.

(150075976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 150.291.

En date du 15 avril 2015, l'actionnaire unique de Brown Brothers Harriman (Luxembourg) Holdings S.à r.l. a renouvelé les mandats de gérant de Geoffrey M. Cook, Kevin W. Stone et Seán Páircéir, jusqu'à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Référence de publication: 2015065467/11.

(150075531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

De Reiger S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.032.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique, en date du 04 mai 2015:

- transfert du siège social de la société au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg;

- constatation du transfert du siège social du commissaire aux comptes, la société Alpha Expert S.A., au 76, route de Thionville L-2610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et associations.

Référence de publication: 2015065554/12.

(150075678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Coca-Cola Beverages Asia Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 147.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 mai 2015.

Référence de publication: 2015065501/10.

(150075642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.214.244,30.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.509.

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 27 mars 2015, Lion/Polaris Cayman Limited a transféré une partie de ses parts sociales détenues dans Lion/Polaris Lux Topco S.à r.l. de la manière suivante:

- 71,021 parts sociales ordinaires de classe A1, de class A2, de class A3, de class A4, de class A6 d'une valeur de 0,01 Euro chacune, à Frozen Finances, une société par actions simplifiée française constituée et existante selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 525 286 159, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, France;

- 10,985 parts sociales ordinaires de classe A1, de class A2, de class A3, de class A4, de class A6 d'une valeur de 0,01 Euro chacune, à Frozen Management 1, une société par actions simplifiée française constituée et existante selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 928 660, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, France;

- 9,022 parts sociales ordinaires de classe A1, de class A2, de class A3, de class A4, de class A6 d'une valeur de 0,01 Euro chacune, à Frozen Management 2, une société par actions simplifiée française constituée et existante selon les lois de France, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 524 950 649, ayant son siège social au 20bis, rue Louis Philippe, 92200 Neuilly-sur-Seine, France;

Dorénavant, Lion/Polaris Cayman Limited possède:

- 21,455,381 parts sociales ordinaires de classe A1;
- 21,455,381 parts sociales ordinaires de classe A2
- 21,455,381 parts sociales ordinaires de classe A3;
- 21,455,381 parts sociales ordinaires de classe A4;
- 21,455,381 parts sociales ordinaires de classe A6;
- 100 parts sociales préférentielles B;

et Frozen Finances possède:

- 550,360 parts sociales ordinaires de classe A1;
- 550,360 parts sociales ordinaires de classe A2;
- 550,360 parts sociales ordinaires de classe A3
- 550,360 parts sociales ordinaires de classe A4;
- 550,360 parts sociales ordinaires de classe A6;
- 784,500 parts sociales préférentielles C1
- 3,060,100 parts sociales préférentielles C2
- 8,614 parts sociales préférentielles de rachat obligatoire

et Frozen Management 1 possède:

- 95,380 parts sociales ordinaire de classe A1;
- 95,380 parts sociales ordinaire de classe A2;
- 95,380 parts sociales ordinaire de classe A3;
- 95,380 parts sociales ordinaire de classe A4;
- 95,380 parts sociales ordinaire de classe A6;
- 1,517 parts sociales préférentielles de rachat obligatoire
- 270,500 parts sociales préférentielles C1
- 1,054,900 parts sociales C2

et Frozen Management 2 possède:

- 77,174 parts sociales ordinaire de classe A1;
- 77,174 parts sociales ordinaire de classe A2;
- 77,174 parts sociales ordinaire de classe A3;
- 77,174 parts sociales ordinaire de classe A4;
- 77,174 parts sociales ordinaire de classe A6;
- 1,224 parts sociales préférentielles de rachat obligatoire

En date du 29 avril 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Dalia Bleyer née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, demeurant professionnellement au 7 rue, Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant B de la société, avec effet immédiat.

- de nommer Elke Leenders, née le 2 août 1980 à Maaseik, Belgique, demeurant professionnellement au 7 rue, Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, en tant que gérant B de la société avec effet rétroactif au 27 avril 2015 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose désormais comme suit:

- *Gérant A*

Richard Lewis
Javier FERRAN

- *Gérant B*

Elke Leenders
James Lees
Ganash Lokanathen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015066459/72.

(150075899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2015.

Fidinter, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 115.907.

Il résulte de l'acte de cession des parts sociales avec effet au 1^{er} janvier 2015 que la répartition du capital est dorénavant la suivante:

FIDUCIAIRE DEFLORENNE & ASSOCIES, ayant son siège social 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg (RCS Luxembourg B 111.495) Bourbon.	100 parts
Total	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Gérant

Référence de publication: 2015065636/15.

(150075206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Cypress Way European Asset Investors II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 118.219.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015065509/9.

(150075593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

Capesius et Reding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5852 Hesperange, 10, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 27.368.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le lundi 4 mai 2015.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2015065515/13.

(150075587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2015.

KBL EPB Equity Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 149.251.

Vous êtes convoqués, en votre qualité d'actionnaire du Fonds, à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires du Fonds (l'Assemblée) qui se tiendra au siège social du Fonds le *8 juillet 2015* à 15 heures (heure de Luxembourg) et dont l'ordre du jour sera le suivant :

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale du Fonds en " Richelieu Equity " et modification en conséquence de l'article 1 des statuts du Fonds (les " Statuts ") ;
2. Mise à jour générale de l'article 3 " Objet " des Statuts afin de lire ce qui suit :
" L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières ainsi que dans d'autres valeurs autorisées par la Partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux les organismes de placement collectif (la "Loi de 2010") dans le cadre de la politique et des restrictions d'investissement déterminées par le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.
La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2010 " .
3. Refonte entière des Statuts, de manière notamment à :
 - mettre à jour les Statuts de façon générale ;
 - préciser que la Société n'émet plus de nouvelles actions au porteur et n'accepte plus de convertir des actions nominatives en actions au porteur ;
 - faire mention de certaines exigences de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et de certaines mesures transitoires suite à l'entrée en vigueur de ladite loi ;
 - mettre à jour la liste des actifs que le Fonds peut acquérir et notamment les actions d'autres compartiments du Fonds tel que le prévoit la Loi de 2010 ;
 - insérer certaines règles spécifiques applicables aux compartiments maîtres et nourriciers afin de refléter les dispositions de la Loi de 2010 ;
 - permettre, sous certaines conditions, le paiement en nature des demandes de rachat ;
 - compléter les cas dans lesquels le Fonds pourra suspendre la détermination de la valeur nette d'inventaire d'une ou plusieurs classes d'actions, l'émission et le rachat des actions de cette classe ainsi que la conversion à partir de ces actions et en ces actions ;
 - mettre à jour la liste des frais supportés par la Société ;
 - modifier les dispositions concernant la liquidation et les fusions de compartiment afin de refléter les dispositions de la Loi de 2010 ;
4. Divers.

QUORUM ET MAJORITE

Les décisions sur tous les points à l'ordre du jour, requièrent un quorum d'au moins 50% du capital social du Fonds et sont adoptés à la majorité des 2/3 des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote.

VOTE

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur, dans la mesure où ces dernières n'ont pas déjà été immobilisées conformément à la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur (la " Loi de 2014 "), cinq jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, en vue de leur immobilisation et enregistrement auprès de European Fund Administration (EFA) agissant en tant que dépositaire au sens de la Loi de 2014.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015094880/755/52.